Rhône-Alpes, Savoie
Saint-Offenge-Dessous
Village de l'église
route de Sainte Euphémie

École de filles et mairie, puis école de filles et de garçons et mairie, puis école de filles et enfantine, actuellement mairie et logement

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73003780
Date de l'enquête initiale : 2014
Date(s) de rédaction : 2016
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : école primaire, mairie, logement
Genre du destinataire : de filles, de garçons

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1880, B3, 364 à 367 ; 1986, B3, 360 ; 2013, B3 , 360

Historique

Le curé Joseph-Marie Ducrez prend l'initiative de faire construire une école de fille sur son terrain en 1853. Le 16 décembre 1855 l'école est achevée. La maison d'école, en février 1865, regroupe alors les filles et les garçons (?), mais elle est trop petite avec une classe de garçons de 30 m² pour 60 à 65 élèves. Elle ne possède pas non plus d'appartement pour l'instituteur sinon une chambre qui lui sert de logement et de mairie et le bâtiment menace ruine.
A défaut de construire un nouveau bâtiment dans le village, la commune entreprend l'agrandissement de l'école des filles pour y établir celle des garçons et la mairie. Les plans et devis dressés le 17 juillet 1867 par l'architecte Grisard d'Aix-les-Bains sont acceptés le 18 août 1867 par le conseil communal (les plans seront modifiés le 10 octobre 1868). Le 13 avril 1869, Joseph Gelloz, entrepreneur à Saint-Offenge-Dessous est adjudicataire des travaux d'agrandissement de l'école de garçons. La délibération du 4 décembre 1870 précise que les travaux à l'école, y compris le logement de l'instituteur, sont réalisés. Le procès verbal de réception, réalisé par M. Grisard le 30 décembre 1872, constate que les travaux laissent beaucoup à désirer et signale des malfaçons qui engendrent un recours de la commune contre l'entrepreneur avant l'expiration du délai de garantie. Gelloz Joseph est l'entrepreneur qui a déjà effectué la maison d'école de Saint-Offenge-Dessus. Le décompte général des travaux est produit le 24 janvier 1873.
En 1875 se ressent le besoin de réaliser deux caves pour l'instituteur et l'institutrice. Leur construction sera assurée par M. Guérin Gelloz, entrepreneur à Saint-Offenge-Dessous, adjudicataire des travaux le 12 août 1877, pour un montant de 813,17 francs. L'entrepreneur, présente le décompte de ses travaux le 17 novembre 1878.
Des restaurations étant nécessaires à la maison d'école, le conseil municipal fait appel à M. Effrancey Denis, géomètre à Saint-Offenge-Dessous ; ce dernier en dresse les plans et devis, et cahier des charges le 31 mai 1880. La délibération du 6 juin 1880 adopte le projet dont la mise à prix pour adjudication est de 961,08 francs, dont 37 francs pour honoraires de l'architecte. Un secours de 200 francs est donné par la commission départementale de la Savoie. Le procès verbal de réception définitif du 5 novembre 1881, réalisé par M. Effrancey, stipule que le montant des travaux réalisés par M. Gruffaz Jean-Marie, entrepreneur et adjudicataire des travaux à la date du 29 mai 1881, se monte à 1197,49 francs.
En 1883 le conseil vote la démolition et la reconstruction de l'école des filles avec une école enfantine, l'architecte d'Aix-les-Bains, Lubina sera chargé d'en rédiger les plans et devis. En 1885, le projet est abandonné par la commune, des réaménagements intérieurs des locaux devraient permettre de gagner des espaces pour la classe des filles. Le conseil, en

octobre 1889 fait réaliser l'agrandissement de la salle de classe des filles selon le devis dressé par M. Gelloz, charpentier à la commune.
En 1893, il est prévu de construire une école de garçons avec une mairie au chef-lieu, et de réaménager l'ancienne école des garçons pour y installer la classe des filles, laquelle accueillera à son tour l'école enfantine. La réception provisoire de l'école de garçons et mairie s'effectue le 20 septembre 1895, et la définitive date du 22 décembre 1896.
Le 17 janvier 1897, un projet de construction d'une école de filles avec classe enfantine, dressé par M. Faga, s'élève à 21 000 francs. Le 6 août 1898, le procès verbal d'adjudication de la construction de l'école de fille et enfantine s'effectue en faveur de M. Ravazio Joseph, entrepreneur à Aix-les-Bains, pour la somme de 16 354,27 francs. Le 9 septembre 1900, le maire approuve le décompte définitif dressé par l'entrepreneur Ravazio Joseph.
Le 8 juillet 1923, le conseil explique que le logement de l'instituteur est trop petit, du coup le maire a été obligé de céder provisoirement son cabinet des archives pour y placer un lit. L'inspecteur propose de transférer l'école des garçons et la mairie à l'école des filles où il y a des logements vacants, et vice versa, en ajoutant la salle de mairie actuelle et le cabinet des archives au logement de l'institutrice. La nouvelle mairie serait installée dans l'ancienne classe enfantine qui devrait être supprimée définitivement.
La distribution intérieure de l'édifice actuel a changé depuis son origine. Deux portes centrales, à droite pour la classe des filles, à gauche pour la classe enfantine, ouvraient sur un vestibule central, séparé en deux par une cloison de briques sur champ. De part et d'autre, les classes avaient un poêle central dont le conduit d'évacuation des gaz était enchâssé dans chacun des murs pignons. A l'étage, l'escalier desservait un palier ouvrant sur les deux appartements qui se faisaient face. Celui de droite, de l'institutrice de l'école des filles, comportait trois chambres (dont une avec cheminée d'angle) et un vestibule au-dessus de la classe, et d'une cuisine et d'un WC commun au-dessus des deux portes d'entrées. L'appartement de gauche, pour l'institutrice de la classe enfantine, plus petit, se limitait à un vestibule, une cuisine et deux chambres.

Période(s) principale(s) : limite 19e siècle 20e siècle
Dates : 1900 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Louis Faga (architecte, attribution par source), Joseph Ravazzio (entrepreneur, attribution par source)

Description

L'édifice de plan rectangulaire, se décompose en un corps central à deux travées encadré de deux ailes en léger retrait sur ses deux faces et comportant également deux travées chacune sur ses deux faces. La construction comporte trois niveaux : un rez-de-chaussée, un étage carré, et un grenier, desservis par un escalier tournant à jour central accessible par la porte centrale arrière. L'accès au rez-de-chaussée s'effectue par les deux portes axiales, avec escalier de trois degrés au droit (une porte pour chacun des écoliers de sexe différent) ; seule la porte de gauche est aujourd'hui en fonction. Le vestibule central distribue à gauche une grande salle (pour le conseil municipal), et les services administratifs de la mairie à droite. A l'étage plusieurs appartements ont remplacé les anciens logements des instituteur et institutrice. Le bâtiment est construit en moellons de calcaire non enduits. Un cordon en pierre de taille ceinture l'édifice au niveau de l'appui des fenêtres du rez-de-chaussée. L'encadrement des baies est en pierre de taille, avec décrochements latéraux ; les linteaux sont droits à l'étage, cintrés et en brique au rez-de-chaussée. La toiture, à longs pans et croupes, est couverte en ardoise. Les avant-toits sont fermés par des planches.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon
Matériau(x) de couverture : ardoise
Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée, 1 étage carré, comble à surcroît
Couvrements :
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans, croupe
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier tournant à retours avec jour, en charpente ; escalier de distribution extérieur : escalier droit, en maçonnerie

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Écoles de Saint-Offenge-Dessous.

Écoles de Saint-Offenge-Dessous
Une délibération du 22 juillet 1847 précise que la commune ne possède aucune école communale de garçons, une salle est louée à cet effet. La commune étant contrainte financièrement par la reconstruction de l'église, le curé Joseph-Marie Ducrez prend l'initiative de faire construire une école de fille sur son terrain en 1853. Le 18 décembre de la même année

la construction est en cours, et une demande de soutien auprès du ministère de l'instruction publique est sollicitée. Le 11 février 1854 une subvention de 500 livres est ainsi acceptée. Le16 décembre 1855 l'école vient d'être construite avec l'aide accordée par sa majesté Victor –Emmanuelle, le don de 700 livres par le comte Frédéric Pillet-Will, l'important soutien financier du curé, et celui de la population. Comme convenu, le révérend Ducrez propose d'acquérir l'école pour 1 100 livres ; le bâtiment est en mesure d'accueillir une salle d'école, une salle pour la mairie et les archives.
En 1861, les archives municipales précisent que l'école des garçons est louée (site non identifié) et que l'école des filles est construite en 1854. La maison d'école, en février 1865, regroupe alors les filles et les garçons (?), mais elle est trop petite avec une classe de garçons de 30 m² pour 60 à 65 élèves. Elle ne possède pas non plus d'appartement pour l'instituteur sinon une chambre qui lui sert de logement et de mairie et le bâtiment menace ruine.
La commune envisage par conséquent de construire un bâtiment pour l'école de garçons et la mairie ; le bâtiment existant abritera l'école des filles et le logement de l'institutrice. Le 17 novembre 1865, l'architecte cantonal dresse le projet de maison d'école-mairie pour un montant de 17 955 francs, mais le coût étant trop élevé et un emplacement adéquat n'ayant pas été trouvé, le projet est abandonné. Le curé, en mars 1866, offre alors la somme de 6 500 francs pour aider à la construction de cette école-mairie, à charge pour la commune de fournir le terrain ; la municipalité accepte. A défaut de construire un nouveau bâtiment dans le village, la commune entreprend l'agrandissement de l'école des filles pour y établir celle des garçons et la mairie. Les plans et devis dressés le 17 juillet 1867 par l'architecte Grisard d'Aix-les-Bains sont acceptés le 18 août 1867 par le conseil communal (les plans seront modifiés le 10 octobre 1868).
Le 13 avril 1869, Joseph Gelloz, entrepreneur à Saint-Offenge-Dessous est adjudicataire des travaux d'agrandissement de l'école de garçons. La délibération du 4 décembre 1870 précise que les travaux à l'école, y compris le logement de l'instituteur, sont réalisés. Deux années après, en avril 1872, le curé Joseph Marie Ducrez fait une fondation de 450 francs pour établir une école congréganiste de filles ; pour cela, la mairie offre la gratuité, et à perpétuité, la concession du curé au cimetière. Le procès verbal de réception, réalisé par M. Grisard le 30 décembre 1872, constate que les travaux laissent beaucoup à désirer et signale des malfaçons qui engendrent un recours de la commune contre l'entrepreneur avant l'expiration du délai de garantie. Gelloz Joseph est l'entrepreneur qui a déjà effectué la maison d'école de Saint-Offenge-Dessus. Le décompte général des travaux est produit le 24 janvier 1873.
En 1875 se ressent le besoin de réaliser deux caves pour l'instituteur et l'institutrice. Leur construction sera assurée par M. Guérin Gelloz, entrepreneur à Saint-Offenge-Dessous, adjudicataire des travaux le 12 août 1877, pour un montant de 813,17 francs. L'entrepreneur, présente le décompte de ses travaux le 17 novembre 1878.
Des restaurations étant nécessaires à la maison d'école, le conseil municipal fait appel à M. Effrancey Denis, géomètre à Saint-Offenge-Dessous ; ce dernier en dresse les plans et devis, et cahier des charges le 31 mai 1880. La délibération du 6 juin 1880 adopte le projet dont la mise à prix pour adjudication est de 961,08 francs, dont 37 francs pour honoraires de l'architecte. Un secours de 200 francs est donné par la commission départementale de la Savoie. Le procès verbal de réception définitif du 5 novembre 1881, réalisé par M. Effrancey, stipule que le montant des travaux réalisés par M. Gruffaz Jean-Marie, entrepreneur et adjudicataire des travaux à la date du 29 mai 1881, se monte à 1197,49 francs.
Le 16 octobre 1881 une lettre de l'inspecteur primaire stipule que les élèves sont trop nombreux pour chacun des enseignants (65 élèves environ chacun), et que par conséquent il est nécessaire d'ouvrir une école enfantine avec une directrice congréganiste à la place de la mairie.
Le local de la mairie étant trop petit, la commune propose la location d'un logement appartenant à M. Francoz François pour un loyer annuel de 70 francs.
En 1882, la commune projette la construction d'une nouvelle école de filles avec une école enfantine, elle pourrait s'établir sur la propriété de M. Joris Jean, entre le presbytère et la maison de Francoz Jean-Bruno (la location de la salle de classe enfantine et des appartements de la directrice est de 200 francs par an au lieu des 120 d'origine). En 1883 le conseil vote la démolition et la reconstruction de l'école des filles avec une école enfantine, l'architecte d'Aix-les-Bains, Lubina sera chargé d'en rédiger les plans et devis. En 1885, le projet est abandonné par la commune, des réaménagements intérieurs des locaux devraient permettre de gagner des espaces pour la classe des filles. Le 16 août 1888, en exécution du décret du 4 février 1888, la mairie décide de supprimer l'ancienne école enfantine et de récupérer le montant de sa location (montant de la location qui ne cessera finalement qu'en novembre 1895, la classe étant restée occupée par la commune). Le conseil, en octobre 1889 fait réaliser l'agrandissement de la salle de classe des filles selon le devis dressé par M. Gelloz, charpentier à la commune.
L'année suivante, le projet de construction d'une nouvelle maison d'école réapparaît. Les plans dressés par M. Faga, architecte de Chambéry sont approuvés le 24 août 1890 et le terrain de M. Joris Jean (1956 D2 103) est toujours pressenti. Il est ainsi prévu de construire une école de garçons avec une mairie au chef-lieu, et de réaménager l'ancienne école des garçons pour y installer la classe des filles, laquelle accueillera à son tour l'école enfantine. Le 19 mars 1893, le conseil arrête la dépense de la maison d'école de garçons projetée à la somme de 15 872 francs, et celle de la mairie à 555 francs. La promesse de vente du terrain, pour 1601,40 francs, est passée le 9 juillet 1893. En mars 1894, concernant la construction de l'école, le conseil a émis le désir de voir modifier la nature de certains matériaux prévus : changer les encadrements d'ouvertures extérieurs prévues en molasse contre de la pierre dure, changer la couverture prévue en tuiles d'Albens en ardoise de St-Colomban-des-Villards. Une fontaine serait établie dans la cour des élèves. L'entrepreneur Aixois Sella-Piazza Charles est adjudicataire, le 3 février 1894, de la construction de l'école avec mairie pour la somme de 11 198,39 francs. Le rabais d'adjudication ayant dégagé une somme de 2450 francs, il sera employé aux travaux complémentaires

et d'amélioration : substitution de la pierre dure à la molasse pour l'encadrement des ouvertures, remplacement de la tuile de la toiture par de l'ardoise de St-Colomban-des-Villards, aménagement de la place devant le bâtiment, amenée d'eau potable, inscriptions sur l'une des façades, acquisition de stores.La réception provisoire de l'école de garçons et mairie s'effectue le 20 septembre 1895, et la définitive date du 22 décembre 1896. Le 8 février 1897, alors que le maire communique au conseil le décompte de la maison d'école de garçons qui est achevée, des malfaçons sont observées au plafond de la mairie et au mur extérieur de la salle des archives.
Un mur de soutènement, pour clore le jardin de l'école des filles, sur la route de grande communication, est réalisé M. Guers Louis Joseph, maçon de St-Offenge-Dessous, le 18 juin 1897, adjudicataire du chantier le 17 décembre 1896.Le 17 janvier 1897, le projet de construction d'une école de filles avec classe enfantine, dressé par M. Faga, s'élève à 21 000 francs. Le conseil adopte le projet et obtient une subvention de 16 800 francs du ministère de l'instruction publique.
La société de la fruitière de Saint-Offenge-Dessous dite de la Pleisse offre, par la voix de son président Claude Gros, en juin 1898, la somme de 1000 francs des matériaux de la maison actuelle de l'école des filles qui doit être démolie pour construire la nouvelle école, matériaux que l'architecte a évalué à 750 francs. La fruitière a besoin de ces matériaux dans la première quinzaine de juillet. Le 6 août 1898, le procès verbal d'adjudication de la construction de l'école de fille et enfantine s'effectue en faveur de M. Ravazio Joseph, entrepreneur à Aix-les-Bains, pour la somme de 16 354,27 francs.En octobre de la même année, la municipalité demande quelques ajustements de fenêtres au plan de la maison d'école des filles projetée. Ils seront réalisés par l'entrepreneur à hauteur du rabais proposé lors de l'adjudication, à savoir 3 645,74 francs. Le 9 septembre 1900, le maire approuve le décompte définitif dressé par l'entrepreneur Ravazio Joseph.
Les années suivantes, la commune s'efforcera d'alimenter l'école des filles en eau potable.
Le 8 juillet 1923, le conseil explique que le logement de l'instituteur est trop petit, du coup le maire a été obligé de céder provisoirement son cabinet des archives pour y placer un lit. L'inspecteur propose de transférer l'école des garçons et la mairie à l'école des filles où il y a des logements vacants, et vice versa, en ajoutant la salle de mairie actuelle et le cabinet des archives au logement de l'institutrice. La nouvelle mairie serait installée dans l'ancienne classe enfantine qui devrait être supprimée définitivement. La classe enfantine, créée en 1881 a été supprimée en 1914, par suite des nécessités résultant de la guerre. Elle était jusqu'en 1900, année de la reconstruction de l'école des filles avec une classe enfantine et un logement pour l'institutrice adjointe, aménagée chez un particulier en échange d'une location. En 1923, les locaux aménagés pour les enfants sont donc vacants.
Un projet de travaux à effectuer à la toiture des écoles est dressé par Jules Pin ainé le 15 janvier 1828. Le même, architecte aixois, réalise la réception définitive de la réfection de la toiture. Ils sont réalisés par le sieur Rivet Marius, entrepreneur de charpente à Massingy en Haute-Savoie, et adjudicataire le 8 août 1929 pour la somme de 31 018,65 francs (remplacement des ardoises de St-Colomban-des-Villards, posées il y a 26 ans qui s'effritent, par des ardoises d'Angers)
Le 23 mars 1930, la mairie se prononce favorablement à la création d'une école enfantine car les classes des garçons et filles sont surchargées et la natalité est forte.L'école de garçons devient mairie et logements en ….L'école de fille devient école de filles et garçons et classe enfantine en …. Agrandissement des bâtiments en ……

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Savoie. Série 11FS 566, Saint-Offenge-Dessous : école communale, maison d'école**
  AD Savoie. Série 11FS 566, Saint-Offenge-Dessous : école communale, maison d'école. Délibérations avant 1860.
  AD Savoie : 11FS 566

- **AD Savoie. Série 2O 2643, Saint-Offenge-Dessous. Pochette : Projet d'appropriation et d'agrandissement de la maison d'école de filles pour y installer l'école des garçons 1867/1874.**
  AD Savoie. Série 2O 2643, Saint-Offenge-Dessous. Pochette : Projet d'appropriation et d'agrandissement de la maison d'école de filles pour y installer l'école des garçons 1867/1874.
  Plans et délibérations.
  AD Savoie : 2O 2643

- **AD Savoie. Série 2O 2644 Saint-Offenge-Dessous. Enseignement scolaire.**
  AD Savoie. Série 2O 2644 Saint-Offenge-Dessous. Enseignement scolaire.
  Délibérations et plans
  AD Savoie : 2O 2644

- **AD Savoie. Série 2O 2645 Saint-Offenge-Dessous. Délibérations et plans**

AD Savoie. Série 2O 2645, Saint-Offenge-Dessous. Délibérations et plans
AD Savoie : 2O 2645

- **AD Savoie. Série 2O 2647, Saint-Offenge-Dessous. Réfection toiture de la toiture de la maison d'école des filles et garçons 1922 / 1931**
  AD Savoie. Série 2O 2647, Saint-Offenge-Dessous. Réfection toiture de la toiture de la maison d'école des filles et garçons 1922 / 1931.
  4 décembre 1930. Réception définitive de la réfection de la toiture dressée par Jules Pin ainé, architecte d'Aix-les-Bains. Le sieur Rivet Marius entrepreneur de charpente à Massingy de Haute-Savoie, adjudicataire le 8 août 1929 pour la somme de 31018,65 francs. Remplacement des ardoises de St Colomban-des-Villards, posées il y a 26 ans qui s'effritent, par des ardoises d'Angers.
  AD Savoie : 2O 2647

- **AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 7 février 1861 au 18 août 1867.**
  AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 7 février 1861 au 18 août 1867.
  AC Saint-Offenge-Dessous

- **AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 25 août 1867 au 13 août 1882.**
  AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 25 août 1867 au 13 août 1882.
  AC Saint-Offenge-Dessous

- **AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 27 août 1882 au 21 août 1898.**
  AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 27 août 1882 au 21 août 1898.
  AC Saint-Offenge-Dessous

- **AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 23 octobre 1898 au 31 mai 1914.**
  AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 23 octobre 1898 au 31 mai 1914.
  AC Saint-Offenge-Dessous

- **AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 28 juin 1914 au 20 août 1922.**
  AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 28 juin 1914 au 20 août 1922.
  *** 20 mars 1921** : le maire expose que les écoles de garçons et de filles installées dans deux locaux distincts, construites à neuf, la première en 1895, et la seconde en 1899 sont dans un état de conservation satisfaisant, ainsi que le logement des personnels, mais que la couverture de ces bâtiments, faite avec des ardoises de Maurienne de très mauvaise qualité ont des gouttières régulières et qu'il est dangereux de monter su le toit pour les réparer. Dès lors une somme de 2 000 francs, mais insuffisante sera dévolue à la réparation complète des couvertures. Il sera demandé une aide de l'état. Un devis estimatif pour la re-couverture de deux locaux scolaires en ardoises de Cevins ou de la Bâthie.
  AC Saint-Offenge-Dessous

- **AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 20 août 1922 au 22 octobre 1939**
  AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 20 août 1922 au 22 octobre 1939
  AC Saint-Offenge-Dessous

- **AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal. Caisse des écoles**

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 25 août 1867 au 13 août 1882. Caisse des écoles
*** 14 mai 1882** : création d'une caisse des écoles. Et vote des statuts de cette caisse des écoles.
AC Saint-Offenge-Dessous

Annexe 1

AD Savoie. Série 11FS 566, Saint-Offenge-Dessous : école communale, maison d'école

AD Savoie. Série 11FS 566, Saint-Offenge-Dessous : école communale, maison d'école
École communale :
*** 22 juillet 1847**. Joseph Francoz syndic, 1847100 livres sont accordés à la commune le 22 juillet 1847. 50 livres pour le traitement du maître d'école et 50 livres pour dépense de premier établissement d'une école communale. E conseil fait remarquer que la commune ne possède aucune chambre pour l'école des garçons et que celle dans laquelle se fait maintenant l'école est tenue aux frais des élèves qui fréquentent cette école, que cette chambre est dépourvue d'un poêle et qu'il est nécessaire d'en acheter un pour la somme de 50 livres (somme correspondant à celle du premier établissement). Quant aux autres 50 livres, le conseil est d'avis de les payer au sieur Jacques Robert qui, d'après autorisation, exerce la profession de maître d'école dans cette commune.
13 mars 1847 : Le conseil considérant que les jeunes gens qui ne fréquentent l'école que pendant la saison de l'hiver qui finit le 30 mars perdent le fruit de leur travail en ne fréquentant pas l'école le restant de l'année, et qu'ainsi il importe dans leur intérêt que le subside dont il s'agit (50 livres) soit employé à salarier le maître d'école pour que celui-ci continue sans interruption l'instruction des jeunes gens pendant les mois d'avril et de mai. Le conseil procède à la nomination d'un maître d'école de cette commune, fixe son choix à sieur Jacques Robert qui exerce déjà dans cette commune depuis environ un an. Il sera nommé maître d'école de la dite commune dès le 1er avril prochain jusqu'au 30 mai suivant aux conditions qu'il fera l'école à tous les garçons de cette commune une fois par jour, dès 5 heures du matin (sic) jusqu'à 8 inclusivement le dits mois d'avril et de mai prochain (les 50 livres juste pour deux mois et une année, une somme égale sera proposée les années suivantes)
Maison d'école :
Copie de délibération du conseil délégué de la commune de Saint-Offenge-Dessous, relative à la demande de subside formée par le révérend recteur de cette commune pour subvenir à la dépense occasionnée par la construction d'une maison d'école dont les travaux sont en cours d'exécution.
*** 18 décembre 1853**. Demande de subside auprès de sa majesté par révérend M. Ducret, recteur de cette commune pour subvenir aux frais de construction d'une maison d'école en cours d'exécution dans cette commune. Considérant que depuis bien longtemps la commune de Saint-Offenge-Dessous sentait le besoin pressant d'avoir une maison d'école, et que malgré cette nécessité elle n'avait pas songé à la réalisation de ce projet, du fait du coût de la construction d'une nouvelle église et de la dépense motivée par la rectification de la route dite du Sierroz et tendant de Saint-Offenge-Dessous à Aix et Chambéry, par surcroît de misère elle avait vu plusieurs de ses récoltes ravagées par la grêle et un ou deux grands incendies se manifester dans le laps de temps de moins de deux ans.Considérant que M. le curé par un zèle mille fois louable, et surtout de même que les habitants de la commune, le besoin impérieux de pareille construction en a pris l'heureuse initiative et est allé frapper à la porte de plusieurs personnes charitables à cet effet, il a même sorti de sa bourse tout ce qu'il pouvait. Ses sacrifices et ses démarches ont déjà produit un heureux résultat, si bien que la commune a aujourd'hui une maison d'école en construction dont les murs sont déjà à 3 mètres environ d'élévation, qu'ainsi il ne s'agit plus que de pourvoir aux moyens de continuer et achever les travaux.. les habitants se prêtent volontiers au transport des matériaux et aux journées de manœuvre à faire, le tout gratuitement… Considérant que la commune a mis la main à l'œuvre sans dresse de plan ou devis préalables, c'est parce qu'elle a cru s'en dispenser, vu d'abord la nature simple et ordinaire des travaux, et ensuite l'offre faite et réalisée par le recteur qui a bien voulu se charger de la direction des dits travaux. Le conseil s'associe au révérend afin de bénéficier d'un soutien financier de sa majesté notre bien aimé souverain.
*** 11 février 1854**, École : un subside de 500 livres est accordé par le ministère de l'instruction publique (ministero della istruzione publica)
*** 16 décembre 1855**. Vibert Pierre, syndic. Une maison d'école vient d'être construite à voie économique à la diligence et par les soins de révérend Joseph-Marie Ducrez. Un don de 700 livres par notre généreux compatriote M. le comte Pillet-vill (?), de Paris et 500 livres accordés par le souverain sa majesté Victor Emmanuel et par les propres deniers du curé.L'édifice construit avec habileté et élégance étant complètement achevé, révérend Ducrez, propriétaire du sol sur lequel il se trouve établi, désire, conformément à ses promesses en faire cession irrévocable à la commune, pour celle-ci en use immédiatement et selon le but proposé ; et attendu l'urgence, le conseil est invité à délibérer sur le sujet.Considérant… que l'édifice offre pas sa bonne distribution tout le confortable désirable pou une salle d'école ainsi que pour une salle consulaire et le dépôt des archives communales. Le bâtiment est sur la partie du numéro 1975 de la mappe. Tout le terrain, bâtiment sur une étendue de 9 ares pour le prix de 1100 livres ainsi convenu et arrêté entre le

conseil municipal et le révérend. Le payement du prix et de ses accessions se fera avec 5% d'intérêt, dans les termes qui seront stipulés. Remboursement jusqu'en 1858. Dans le contrat d'acquisition à intervenir, révérend Ducrez vendra à la commune purement, simplement et irrévocablement la maison d'école avec ses dépendances.
*** 1er mai 1859**. Vu la délibération du conseil en date du 20 mars dernier relative au payement de la maison d'école établie sur cette commune et acquise de révérend Joseph-marie Ducrez. Le conseil communal sait pertinemment que la maison d'école dont s'agit est entièrement bâtie sur le terrain provenant d'Étienne fils de Claude Gayenne, cela est si vrai qu'elle était déjà construite au moment de la vente faite par Claude Favrin, par acte du 20 mars 1855

Annexe 2

AD Savoie. Série 2O 2643, Saint-Offenge-Dessous. Pochette : Projet d'appropriation et d'agrandissement de la maison d'école de filles pour y installer l'école des garçons 1867/1874.

AD Savoie. Série 2O 2643, Saint-Offenge-Dessous. Pochette : Projet d'appropriation et d'agrandissement de la maison d'école de filles pour y installer l'école des garçons 1867/1874.
*** 13 avril 1869**. Préfecture de Savoie. Vu les plans et cahier des charges dressés le 17 juillet 1867 et modifiés le 10 octobre 1868 par M. Grisard architecte à Aix-les-Bains pour les travaux d'agrandissement de l'école des garçons et son appropriation à l'installation d'une école pour les filles. Vu la délibération du conseil municipal en date des 19 mai et 18 août 1867. Considérant que les écoles communales de Saint-Offenge-Dessous sont actuellement mal installées dans des locaux reconnus insuffisants, les plans et devis sont approuvés.
*** 26 juin 1869**. Préfecture de Savoie. Le 13 avril 1869 il a été procédé à l'adjudication des travaux d'agrandissement de l'école de garçons et sous appropriation à l'installation d'une école pour les filles à Gelloz Joseph demeurant à Saint-Offenge-Dessous pour la somme de 8459, 99 francs.
Pochette : Projet d'appropriation et d'agrandissement de la maison d'école de filles pour y installer l'école des garçons 1867/1874.
Reproduction des plans :
1 – « Commune de St-Offenge-Dessous / Canton d'Aix-les-Bains / Projet d'agrandissement de l'école des filles pour y installer l'école / des garçons et la mairie / Plan local ». Plan de situation à l'encre noire (rehauts gris, bleu, rouge, noir) sur papier dessin, Echelle de 0,001 millimètre par mètre. A Aix-les-Bains le 17 juillet 1867, signé Grisard. Dim : h 34,2 ; la : 23,2.
2 – « Commune de St-Offenge-dessous / Canton d'Aix-les-Bains / Projet / d'agrandissement de la maison d'école / des filles pour y installer l'école des / Garçons et la mairie / Coupe / Façade latérale / Façade principale. / Population de la commune 639 habitants / Nombre d'élèves garçons 60. / Nombre d'élèves filles 45. / Aix les bains le 17 juillet 1867, signé Grisard ». Elévations et coupes à l'encre noire avec rehauts roses sur papier dessin. Echelle de 0,001 par mètre.Dim : h 40,2 ; la : 55,7.
3 – « Commune de St-Offenge-dessous / Canton d'Aix-les-Bains / Projet / d'agrandissement de la maison d'école / des filles pour y installer l'école des / Garçons et la mairie. Aix les bains le 17 juillet 1867, signé Grisard ». Plan du rez-de-chaussée et Plan du premier étage à l'encre noire, avec rehauts noir, gris, rose, jaune sur papier dessin. Echelle de 0,001 par mètre. Dim : h : 55,5 ; la : 40,2.
4 – « Commune de St-Offenge-dessous / Canton d'Aix-les-Bains / Projet / d'agrandissement de la maison d'école / des filles pour y installer l'école des / Garçons et la mairie. Aix les bains le 17 juillet 1867, signé Grisard ». Plan du rez-de-chaussée et Plan du premier étage à l'encre noire, avec rehauts noir, gris, rose, jaune sur papier tissé. Echelle de 0,001 par mètre. Dim : h : 57 ; la : 41,3
*** 17 mars 1869**. Préfecture au maire. Le ministre de l'instruction publique a accordé un secours de 3500 francs payables en 1871 pour l'aider à la dépense d'agrandissement26 juin 1869. Préfecture. Procès verbal d'adjudication à Gelloz Joseph Charpentier de la commune pour la somme de 1459,99 francs24 février 1873. Préfecture. M. Grisard a fait parvenir au conseil de préfecture le procès-verbal de cette opération dressé le 30 décembre 1872. Le décompte général des travaux a été produit le 24 janvier 1873. Le procès verbal de réception constate que les travaux en général laissent beaucoup à désirer et signale des malfaçons qui engendrent un recours de la commune contre l'entrepreneur avant l'expiration du délai de garantie. Gelloz Joseph est l'entrepreneur qui a déjà effectué la maison d'école de Saint-Offenge-Dessus

Annexe 3

AD Savoie. Série 2O 2644 Saint-Offenge-Dessous. Enseignement scolaire.

AD Savoie. Série 2O 2644 Saint-Offenge-Dessous. Enseignement scolaire.
Enseignement scolaire
*** 12 août 1877**. Confection des caves par M. Gelloz Guérin, demeurant à Saint-Offenge-Dessous, adjudication du 12 août 1877 (Joris Jean, syndic). Pour le montant de 813,17 francs. (photo du cahier des charges).

*** juin 1880**. Préfecture. Vu les plans et devis et cahier des charges dressés le 31 mai 1880 par M. Effrancey Denis, géomètre à Saint-Offenge-Dessous pour la restauration de la maison d'école de cette commune et la fourniture du mobilier personnel des instituteurs, vu la délibération du 6 juin 1880 du conseil municipal adoptant le projet. Mise à prix pour l'adjudication : 961,08 francs dont 37 francs pour honoraires de l'architecte. Un secours de 200 francs donné par la commission départementale de la Savoie
*** 5 novembre 1881**. Procès verbal de réception définitive par Effrancey Denis des travaux exécutés pour la restauration de la maison d'école et du logement des instituteurs par M. Gruffaz Jean-Marie entrepreneur, adjudicateur des travaux le 29 mai 1881. Montant des travaux : 1197,49 francs.
Plan :
« Plan de la façade sud – sud – est n°3 / Plan du premier étage n°2 / Plan du rez-de-chaussée n°1 / échelle de 1,01 par mètre / dressé et certifié par Effrancey Denis géomètre de St-Offenge-Dessous / St-Offenge-Dessous le 31 mai 1880 / signé Effrancey / Vu et approuvé conformément / à notre arrêté de ce jour / Chambéry, le 19 janvier / 1881. / M. Le Préfet de Savoie / signature ». Plan à l'encre noire et rouge sur papier huilé et toilé, avec rehauts rose et brun. Dim. : h : 39,5 ; la : 33,2

Annexe 4

AD Savoie. Série 2O 2645 Saint-Offenge-Dessous. Délibérations et plans

AD Savoie. Série 2O 2645 Saint-Offenge-Dessous. Délibérations et plans.
*** 26 avril 1896**. Délibération : réalisation d'un mur de soutènement pour clore le jardin de l'école sur la route de grande communication, réalisé par M. Guers Louis Joseph, maçon de Saint-Offenge-Dessous, le 18 juin 1897, adjudication le 17 décembre 1896.
École de fille 1897/1901
*** 26 juin 1898**. Adjudication aux enchères des matériaux des bâtiments où sont installés actuellement l'école des filles et de la classe enfantine sur la mise à prix de 1000 francs offerts par la société de la fruitière dite de la Plesse représentée par son président Gros Claude
Plans de l'école de filles
« COMMUNE DE Snt OFFENGE DESSOUS / PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE FILLES / Plan d'ensemble / Échelle de 0,005 mm par Mètre / dressé par l'Architecte soussigné / Chambéry le 10 décembre 1896 / Tampon de l'architecte L. Faga »Plan à l'encre noire et jaune sur papier huilé et tissé, avec rehaut jaune et rose. Dim : h : 36,6 ; la : 38,6.
« COMMUNE DE Snt OFFENGE DESSOUS / PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE FILLES / FACADE PRINCIPALE / COUPE TRANSVERSALE / Echelle de 0,01 cm par Mètre / dressé par l'Architecte soussigné / Chambéry le 15 décembre 1896 / Tampon de l'architecte L. Faga » Plan à l'encre noire et rouge sur papier huilé et tissé, avec rehaut rose. Dim : h : 30,4 ; la : 44,6.
« COMMUNE DE Snt OFFENGE DESSOUS / PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE FILLES / PLAN DU 1ER ETAGE / PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE / Echelle de 0,01 cm par Mètre / Plan d'ensemble / Echelle de 0,001 mmm par Mètre / dressé par l'Architecte soussigné / Chambéry le 10 décembre 1896 / Tampon de l'architecte L. Faga » Plan à l'encre noire, rouge et jaune sur papier huilé et tissé, avec rehaut jaune, bleu et rose. Dim : h : 43,1 ; la : 53,8.
*** 6 août 1898** : procès verbal d'adjudication de la construction de l'école de file et enfantine à M. Ravazio Joseph entrepreneur d'Aix-les-Bains pour la somme de 16 354, 27 francs.
*** 24 décembre 1899**. Les travaux à exécuter et portés sur le devis supplémentaire dressé par M. Faga sont absolument nécessaires, ils sont équivalent à la somme du rabais accepté par le sieur Ravazio, soit 3 645,74 francs.

Annexe 5

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 7 février 1861 au 18 août 1867.

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 7 février 1861 au 18 août 1867.
*** 24 mars 1861** : dépenses de l'enseignement primaire. Le conseil municipal délibère : le taux de rétribution scolaire pour l'année 1861 comme suit : élèves du cours supérieur (plus de 13 ans), abonnement par an (3 francs), au mois (0,70 centimes) ; élèves du cours inférieur (de 6 à 13 ans), abonnement par an (4 francs), au mois (0,50 centimes), et à régler le traitement de l'instituteur de la dite année 1861 à la somme de 600 francs. Loyer de la maison d'école / . Pour les 45 enfants payant, la rétribution scolaire est de 90 francs. École de filles, en ce qui concerne l'école des filles, le conseil a fixé le taux de rétribution scolaire pour les élèves du cours supérieur, abonnement par an de 3 francs, au mois de 0,70 centimes. Pour les élèves du cours inférieur, abonnement par an de 2 francs, au mois de 0,50 centimes. Le traitement de

l'institutrice est fixé à 250 francs. Cette dépense sera soldée au moyen du produit de la rétribution scolaire environ 29 enfants payant, évalué à 80 francs
*** 26 février 1864** : installation de Melle Claudine Voiron, institutrice communale après avoir prêté serment : « je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »
*** 12 février 1865** : M. le préfet engage les conseillers municipaux à voter sans retard des projets de construction, ou de réparation des maisons d'écoles afin de profiter des subventions accordées par l'État à cette fin. Il lui a fait connaître que ces subventions devaient avoir leur terme au mois de décembre prochain et que par conséquent il était urgent et opportun de se mettre en mesure d'en profiter le plus tôt possible, vue le grand besoin qu'il y a de réparer et d'agrandir la maison d'école. Le conseil considérant qu'il importe absolument de réparer et d'agrandir la maison d'école par les motifs : 1° qu'elle n'est pas assez grande à raison de la population de l'école ; la salle de classe des garçons n'ayant que 30 mètres carrés pour 60 à 65 élèves. 2° qu'il n'y a aucun appartement pour l'instituteur sinon une chambre qui lui sert de logement et qui sert aussi de mairie et qui est presque inhabitable. 3° enfin parce que la dite maison menace ruine et qu'il y a grand danger pour la population des deux écoles d'être engloutis sous ses décombres émet l'avis qu'il soit aussitôt envoyé un architecte pour reconnaître les travaux des réparations à faire et pour en dresser les plans et devis afin de la rendre propice à l'emploi auquel elle est destinée. La commune n'ayant pas de fonds pour faire face à cette dépense, elle s'imposera pendant un certain nombre d'années pour y pourvoir, et le conseil espère que M. le préfet voudra bien prendre part à la position où elle se trouve afin de lui accorder une subvention pour l'aider à payer une partie de la dépense occasionnée pour la réparation de cet édifice.
*** 11 juin 1865** : en vertu de l'autorisation du préfet en date du 20 mai dernier, M. le maire fait connaître à l'assemblée que l'édifice servant actuellement d'école de filles et de garçons est tout à fait insuffisant ; que déjà l'architecte du canton a reconnu par un rapport dressé par suite de la reconnaissance des lieux, l'insuffisance de cet édifice, il propose en conséquence au conseil et plus imposés de voter en principe le projet d'une construction d'un bâtiment servant à l'école des garçons et d'une mairie si toute fois il n'y avait pas moyen d'utiliser un appartement dans l'école actuelle qui sera adaptée à l'école des filles et pour logement de l'institutrice. Le conseil municipal vote un projet de construction d'une école pour les garçons et d'une mairie dans le cas ou elle ne pourrait rester dans l'ancien local et est d'avis que le local servant actuellement aux deux sexes soit employé spécialement pour l'école des filles et le logement de l'institutrice.
*** 19 novembre 1865** : le maire demande au conseil municipal de vérifier le projet de la maison d'école et mairie, dressé par l'architecte cantonal en date du 17 novembre courant et pour délibérer sur une demande en autorisation d'emprunt occasionné par la construction dont il est fait mention ci-dessus. Il y a lieu d'emprunter, pour servir à payer la dépense de la construction de l'école et de la mairie dont le montant s'élève au devis estimatif de 17 955 francs. La délibération ci-devant n'a point été signée, le conseil ayant renoncé au projet de construire une école, elle n'a eu aucune suite.
*** 18 mars 1866** : depuis longtemps la commune fait des démarches pour construire une école et une mairie ; que le manque de fonds et faute de trouver à l'amiable un emplacement convenable ont empêché jusqu'à ce jour de mettre la main à l'œuvre. Il ajoute que M. le curé de la paroisse, animé par des sentiments de charité et de bienfaisance, s'offre à faire construire le dit édifice pour la somme de 6 500 francs avec la seule condition que la commune lui fournira le terrain pour l'emplacement. Considérant que la commune n'a pas les moyens nécessaires pour faire la dépense dont il s'agit, que pour la construction d'une école et d'une mairie il ne faut pas moins de 12 000 francs, que par conséquent la commune en acceptant la proposition de M. le curé a un avantage de 6 000 francs est d'avis d'accepter cette offre. Considérant d'un autre côté que le seul inconvénient qui s'oppose à la construction du bâtiment est le manque d'un emplacement parce que le propriétaire du terrain sur lequel cette école primaire pourrait être correctement bâtie, refuse de le céder à l'amiable à la commune. Le conseil émet l'avis que le dit propriétaire soit dépossédé du terrain nécessaire pour l'emplacement dont il s'agit comme étant d'utilité publique.
*** 5 août 1866** : monsieur le maire présente la circulaire de M. le préfet et de celle de son excellence le ministre de l'instruction publique concernant les dépenses à faire pour l'école d'adultes. Considérant que cette école peut-être très utile et rendre de grands services aux jeunes gens de la commune, est d'avis que la somme de 40 francs soit ouvert au budget de 1867 tant pour indemniser l'instituteur que pour les dépenses à faire.
*** 19 mai 1867** : le conseil doit délibérer sur une demande en autorisation d'emprunt à l'effet de subvenir à la dépense occasionnée par l'addition à faire à la maison d'école existante ainsi que pour diverses réparations nécessaires pour y établir les logements de l'institutrice et pour la mairie. Somme de 6 000 francs à emprunter pour servir à payer la dépense occasionnée par l'addition et réparations de la maison d'école dont le montant s'élève suivant le devis estimatif à 9 500 francs.
*** 18 août 1867** : délibération relative à l'acceptation du projet de l'agrandissement de l'école des filles pour y établir celle des garçons et la mairie. Le président communique au conseil le plan et devis estimatif dressés le 17 juillet dernier par M. Grisard, architecte à Aix-les-Bains, concernant les travaux d'agrandissement et réparations de la maison d'école des filles pour y établir celle des garçons, la mairie et les logements convenables, et l'invite à voter l'exécution du projet. Considérant que la commune a déjà fait de nombreux sacrifices pour son église, l'achat de la maison d'école existante, et dernièrement pour la reconstruction de la toiture du presbytère ; l'acquisition du terrain nécessaire pour l'élargissement d'une partie du chemin de grande communication n°11. Le conseil déclare approuver le plan et devis qui lui sont soumis

et demande qu'il soit procédé le plus tôt possible à l'adjudication des travaux (travaux s'élevant à 9 500 francs). La commune demande au préfet une subvention de 3 500 francs sur les fonds de l'État.

Annexe 6

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 25 août 1867 au 13 août 1882.

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 25 août 1867 au 13 août 1882.
*** 25 août 1867** : délibération du conseil municipal relative à l'exécution de la loi du 10 avril 1867 sur l'instruction primaire : 1° il y a lieu de maintenir les deux écoles spéciales dont l'une aux garçons et l'autre aux filles. 2° il n'y a pas d'école de hameau dans la commune. 4° il n'y a pas lieu d'établir la gratuité absolue.
*** 4 décembre 1870** : l'entrepreneur de la maison d'école, Gelloz Joseph a remis entre ses mains les clefs de la maison d'école afin que l'instituteur puisse 'y loger et y faire l'école attendu que la commune n'avait pas d'autres locaux appropriés à cet effet. Les travaux de l'école ont été effectués convenablement et selon les plans et devis, le tout selon les vœux de la commune et il invite le conseil à l'autoriser à retirer son cautionnement se montant à la somme de 460 francs.
*** 11 avril 1872** : M. le maire expose que M. le curé Joseph Marie Ducrez de la paroisse de Saint-Offenge-Dessous fait l'offre de céder à perpétuité à la commune le revenu d'un capital de 8 000 francs placé par lui en rente sur l'État, à la condition que le revenu joint au traitement payé annuellement par la commune à l'institutrice laïque, soit employé à couvrir et à entretenir une école congréganiste de filles tenue par des religieuses de Saint-Vincent de Paul ou par d'autres d'un ordre approuvé par l'État et invite le conseil à délibérer sur les avantages qu'il y aurait pour la commune à accepter cette libéralité. Acceptation du conseil municipal ! Considérant que la substitution de l'enseignement congréganiste à l'enseignement laïque pour les filles dans la commune ne peut qu'amener d'excellents résultats, que les religieuses appelées à ces fonctions se consacreront en même temps au soin des malades et aux soulagements des malheureux. Considérant que quant aux charges d'installation des sœurs, le donateur a pris l'engagement séparé d'y pourvoir aux moyens de ses propres deniers. Le conseil municipal accepte la donation du revenu de 450 francs faire par M. le curé Ducrez, et demande la substitution de l'enseignement congréganiste à l'enseignement laïque dans l'école des filles de cette commune
*** 27 octobre 1872** : le maire soumet au conseil la demande du sieur Gelloz Joseph, entrepreneur de la maison d'école de cette commune, tendant à obtenir une réception d'œuvre définitive de ses travaux, soit amiablement avec l'architecte Grisard, auteur du projet, soit par voie d'expertise et extrajudiciairement devant le conseil de préfecture, et invite l'assemblée à donner son avis sur les différents qui existent entre l'entrepreneur et l'architecte. Considérant que la commune a pris possession de la maison commune construite par le sieur Gelloz le 1er novembre 1870, pour l'établissement de l'école des garçons et pour le logement de l'instituteur, elle a reconnu à cette époque que les travaux étaient convenablement exécutés. Considérant que les dégradations survenues dans le logement de l'instituteur et dans la salle de classe des garçons ne sont que le fait de l'usage pendant deux ans. Considérant que la menuiserie que l'architecte Guisard refuse comme n'étant pas assez forte, est assez convenable, sans être des plus fortes, l'épaisseur des portes et des fenêtres est de l'ordinaire. Considérant qu'il est juste et convenable que l'entrepreneur soit réglé des travaux exécutés et terminés depuis plus de deux ans. Est d'avis que l'architecte Grisard, auteur du projet peut procéder à une réception définitive de la maison d'école.
*** 2 mars 1873** : le conseil émet l'avis qu'il soit procédé à l'approbation du décompte définitif des travaux à l'école , que l'entrepreneur soit intégralement payé, que les honoraires encore dus à l'architecte ne lui soient point payés pour manque de surveillance et mauvaise direction des travaux ainsi que pour avoir fait dépenser de l'argent à la commune inutilement en faisant deux plans différents, sans parler de la mauvaise disposition qu'il a donné aux divers compartiments qui composent la maison et qui la rendent très mal commode.
*** 9 octobre 1873** : lettre adressée par M. Grisard, architecte d'Aix-les-Bains à M. le préfet pour obtenir le paiement des honoraires qu'il prétend lui être du pour divers projets de maison d'école. Le sieur Grisard a dressé trois plans ou projets de maison communale, que seul le dernier a été exécuté et pour lequel l'architecte a été grassement payé eu égard à la surveillance et à la direction donnée aux travaux... En conséquence le conseil municipal estime toujours que la demande de cet architecte est mal fondée attendu que les divers projets dressés par lui avaient tous pour but la construction d'une maison d'école et mairie laquelle a été construite sous sa direction et dont il a été intégralement payé.
*** 9 mai 1875** : considérant que l'étendue du cimetière permet qu'il soit fait à M. le curé Ducrez la concession qu'il sollicite, considérant que le curé Ducrez est desservant depuis 35 ans a rendu à ses paroissiens de grands services, considérant qu'en 1854, alors que toutes les communes voisines étaient dépourvues de maison d'école pour l'instruction de la jeunesse, M. Ducrez fit construire lui-même une maison d 'école au moyen de ses propres deniers et des souscriptions volontaires des paroissiens. Considérant que tout dernièrement encore (1872) il a bien voulu faire une fondation de 450 francs pour établir dans la commune une école congréganiste de filles dont les dignes religieuses qui sont chargées de la diriger soignent les malades., est d'avis que la concession de terrain demandée lui soit accordée à perpétuité et gratuitement en raison des motifs ci-dessus indiqués.

*** 15 avril 1875** : il n'existe pas de cave dans la maison-école de cave, et que les deux fonctionnaires sont obligés de retirer leurs denrées alimentaires chez les voisins. Considérant que les deux caves sont d'une nécessité incontestable, il sera prévu de les construire. Trois cents plants de sapin dans la forêt communale seront vendus pour pourvoir financièrement aux travaux.Les cheminées de la maison d'école sont dans un délabrement complet et menacent ruine, il y a lieu de faire reconstruire la partie supérieure dépassant les murs de l'édifice. La maison d'école n'ayant pas encore 10 ans d'existence, la commune peut avoir recours à l'entrepreneur pour l'obliger à reconstruire les parties qui sont le résultat d'un mauvais travail et de l'emploi de matériaux de mauvaise qualité. Le sieur Gelloz Joseph, entrepreneur sera traduit devant le conseil de préfecture, ayant refusé de refaire les travaux.
*** 13 mai 1877** : il y a lieu d'autoriser la commune de Saint-Offenge à construire deux caves pour l'usage de l'instituteur et de l'institutrice, ces caves seront construites sur le terrain appartenant à la commune au levant de la maison d'école et conformément au plan et devis dressés. Considérant que les écoles sont également dépourvues d'eau, le conseil vote une somme de 300 francs pour l'établissement d'un bassin dans la cour des écoles et pour l'amenée des eaux.
*** 17 novembre 1878** : présentation des décomptes des travaux faits par Gelloz Guérin, entrepreneur à Saint-Offenge-Dessous pour la construction des caves des instituteurs et institutrice, ils se montent à 973, 80 francs, soit 123,80 francs au-dessus du devis estimatif.
*** 1er novembre 1879** : installation de l'instituteur M. Martin Joseph. Installation d'une institutrice Mme Lavord sœur Bernardine, institutrice.
*** 6 juin 1880** : projet dressé par M. Effoncey Denis, géomètre à Saint-Offenge-Dessus, pour les réparations urgentes à faire à la maison d'école pour un budget de 998 francs
*** 16 octobre 1881** : lettre de l'inspecteur primaire du 6 octobre 1881 concernant la création d'une école enfantine à Saint-Offenge-Dessous. Considérant que les écoles de la commune sont réellement trop nombreuses pour un seul maître et une seule maîtresse pour que les progrès y soient sensibles, que la classe des filles est réellement trop exigüe pour les 65 élèves qui la fréquentent, est d'avis qu'une école enfantine soit ouverte en cette commune à partir du 2 novembre prochain, que la directrice soit une congréganiste, que la mairie soit affectée provisoirement à l'installation de la dite école.
*** 13 novembre 1881** : l'inspecteur primaire fait connaître au conseil que la mairie était trop petite pour y installer l'école enfantine, en conséquence il invite le conseil à délibérer sur le choix d'un autre local. Monsieur l'inspecteur accepte le logement que lui offre M. Francoz François à condition de lui payer une somme annuelle de 70 francs de location à partir du premier janvier prochain, le bail courant de ce jour.L'entrepreneur Gruffaz Jean-Marie peut être payé de ses travaux de réparation à l'école.
*** 17 décembre 1882** : le conseil vote formellement la somme de 100 francs pour le chauffage des trois écoles

Annexe 7

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 27 août 1882 au 21 août 1898.

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 27 août 1882 au 21 août 1898.
*** 22 juillet 1883** : vote de la démolition de la maison d'école des filles, et d'une construction nouvelle sur le même emplacement. M. le président communique au conseil le rapport de M. l'inspecteur primaire relatif à l'acquisition de la maison de Collomb pour y installer l'école des filles et l'école enfantine, il invite le conseil à délibérer sur cette acquisition. La commune n'a pas avantage de faire cette acquisition, que 6 voix contre et 4 pour était le résultat du vote pour cette acquisition. Le conseil propose de démolir l'ancienne maison d'école des filles pour y construire à neuf une maison d'école pour filles et une école enfantine, ainsi que la mairie. Le conseil désigne M. Lubina, architecte d'Aix pour venir sur les lieux dresser le plan et devis à ce sujet.
*** 29 juin 1884** : attendu que la commune a voté un emprunt de 6 000 francs pour l'achèvement des chemins vicinaux, qu'elle s'est imposée extraordinairement d'une somme de 1 000 francs pour la réparation urgente à l'église, que la somme votée pour insuffisance de revenus pour 1885 est de 2 138 francs, délibère qu'il n'y a pas lieu de faire des améliorations aux écoles en 1885. Le conseil fait aussi remarquer que l'école des filles peut être agrandie à peu de frais pour la commune en y ajoutant à la classe la cuisine qui se trouve à côté de la salle de classe. La superficie de la classe serait alors de 11 mètres de long sur 4,70 mètres de largeur. Elle aurait par conséquent 62 m², la cuisine serait remplacée par la chambre qui sert de mairie dans le même corps de bâtiment. L'institutrice aurait toujours le même nombre de pièces pour son logement.
*** 7 juin 1885** : considérant que les croisées de la salle de classe des garçons sont en fort mauvais état, ainsi que les tables de cette école, qu'il n'y a point d'eau potable à l'usage des écoles, l'eau est accessible à 200 mètres pour les instituteurs et les élèves et que l'eau n'est pas très saine, le maire invite le conseil à trouver les moyens pour y remédier. Le conseil est d'avis de refaire rapidement les fenêtres et les tables de l'école. Concernant l'eau, le conseil émet l'avis que des travaux soient exécutés pour amener l'eau devant la maison commune pour l'usage des écoles. Considérant qu'une source importante (25 à 30 litres à la minute) et de bonne qualité a été découverte à environ 180 m des écoles, qu'elle peut y être conduite facilement. Une souscription de journées volontaires a été faite pour découvrir la source et la

conduire devant les écoles. Les travaux des réparations à faire à l'école des garçons s'élèvent à 500 francs, et les travaux pour amener l'eau sont évalués à 800 francs, soit un total de 1100 francs. La commune espère une subvention du conseil général de 626 francs.
*** 16 août 1888** : le conseil municipal en exécution du décret du 4 février 1888, prend l'engagement formel de supprimer l'ancienne école enfantine. Il ya aura suppression de l'allocation de 200 francs portée au budget de 1889 pour la location du logement et de l'école enfantine.
*** 14 avril 1889** : donation Ducrez. La lettre du 3 avril 1889 du ministère de la justice et des cultes concernant le projet de décret tendant à autoriser la fabrique de Saint-Offenge-Dessous à accepter la libéralité en sa faveur de disposer du legs fait par le sieur Ducrez en faveur de l'école congréganiste des filles sous la condition qu'en cas de laïcisation, cette rente ferait retour à la fabrique, ce qui est le cas.
*** 29 septembre 1889** : le conseil est d'avis de démolir le mur séparant la classe de la cuisine inhabitée et située au rez-de-chaussée et d'ouvrir dans cette pièce le nombre d'ouvertures suffisantes pour l'agrandir. Les travaux à exécuter seront mis en adjudication publique.
*** 13 octobre 1889** : le conseil donne connaissance au conseil du devis estimatif des travaux à effectuer pour l'agrandissement de la salle de classe des filles, lequel devis a été dressé par M. Gelloz, charpentier de Saint-Offenge-Dessous, le 12 octobre 1889.
*** 24 novembre 1895** : le maire explique qu'une somme de 13 francs 50 reste due à M. Francoz François pour le loyer de la classe enfantine. En effet le local de cette classe est resté occupé par la commune jusqu'au premier novembre ce qui fait à 100 francs par an, ce qui fait 83,50 francs. 70 francs avaient été votés pour le budget, il reste donc 13,50 francs.
*** 17 janvier 1897** : projet de construction d'une école de filles avec classe enfantine dressé par M. Faga, architecte à Chambéry dont le montant s'élève à 21 000 francs (y compris les honoraires). Le local où sont aujourd'hui établies les écoles de filles et enfantine étant en très mauvais état, délabrées et irréparables comme le constate le rapport de l'architecte. Le conseil adopte ce projet et vote la somme de 4 200 francs, part de la commune d'après la loi du 20 juin 1885. Une demande de subvention de 16 100 francs est demandée à l'État. Vote d'un emprunt de 4200 francs à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.
*** 15 mai 1898** : le ministre de l'instruction publique a fixé à 16 800 francs le montant de sa subvention en vue de la construction d'une école de filles
*** 5 juin 1898** : la société de la fruitière de Saint-Offenge-Dessous dite de la Pleisse offre la somme de 1000 francs des matériaux de la maison actuelle de l'école des filles qui doit être démolie pour construire la nouvelle école, matériaux que l'architecte a évalué à 750 francs. La fruitière a besoin de ces matériaux dans la première quinzaine de juillet. La valeur de ces matériaux sera utilisée à payer le loyer des locaux nécessaires pour l'installation de l'école enfantine pendant le temps de la construction de la nouvelle école ; le surplus sera affecté à l'amélioration des cours des écoles, clôture ou amener de l'eau potable sur les dites écoles. Le conseil municipal s'engage à donner la mairie pour l'installation de l'école des filles pendant route la durée de la construction de la nouvelle école de filles.

Annexe 8

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 23 octobre 1898 au 31 mai 1914.

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 23 octobre 1898 au 31 mai 1914.
*** 23 octobre 1898** : le conseil demande au plan de la maison d'école des filles des modifications : suppression d'une fenêtre à chaque classe à la façade principale et en mettre deux à la façade arrière, suppression d'une fenêtre à chaque chambre des instituteurs où il y en a deux, afin de faire une symétrie.
*** 12 novembre 1899** : le conseil approuve le devis supplémentaire des travaux à exécuter à l'école des filles, dressé par l'architecte Faga
*** 9 septembre 1900** : le maire présente au conseil le décompte définitif présenté par l'entrepreneur Ravazio Joseph, adjudicataire le 16 août 1898, pour l'école des filles avec classe enfantine. Le conseil l'approuve sauf les points suivants : persiennes non placées. M. Ravazio demande 60 francs pour les deux cheminées de la cuisine non posées, compris fer, consoles, rayons...c'est à dire la même somme que s'il avait posé les deux cheminées en molasse
*** 14 août 1904** : toujours pas d'eau potable à disposition des écoles.
*** 1er juin 1905** : le maire dépose sur le bureau le projet d'abduction d'eau des écoles de la commune. Il fait remarquer au conseil que la situation des écoles au point de vue de leur alimentation en eau potable s'est encore détériorée depuis l'année dernière par la captation, par la propriétaire, de la source où maîtresses et élèves de l'école des filles et de la classe enfantine allaient s'approvisionner. Aujourd'hui, non seulement les écoles n'ont pas d'eau potable, si ce n'est celle du ruisseau qui est contaminée par les égouts des maisons supérieures, mais il n'y en aura point du tout dans le courant de l'été pour laver les WC et nettoyage des classes. Il y a donc urgence à mettre à exécution ce projet. Il nécessite une dépense de 5890 francs. La commune ne peut faire à elle seule cette dépense. D'après la loi du 20 juin 1885, la commune avait droit à une subvention de 22 400 francs de l'état pour la construction d'une école à deux classes, n'ayant

reçu que 16800 francs pour une dépense de 21 000 francs, elle a encore droit à la différence, soit à 5 600 francs. Le maire propose d'adopter le projet (plans et devis) d'alimentation en eau des écoles en eau potable dressé par M. Claret, agent voyer d'Aix-les-Bains., de voter la somme de 1178 francs et de demander à l'état une subvention de 4 712 francs.
*** 12 février 1912** : toujours pas d'eau pour les élèves et le chef-lieu.
* 29 avril 1906 : le maire présente le projet d'adduction d'eau aux écoles rectifié par M. le préfet et les rapports de MM les inspecteurs. Le conseil approuve le dit projet rectifié dans l'intérêt des enfants, et demande une subvention la plus importante possible. Le projet s'élève au global à 6 308 francs, la dépense afférente à l'adduction d'eau aux écoles sera de 1577 francs et la part de l'état de 1 261 francs. Il manque donc 4 731 francs. Alors que l'installation d'un bassin public au chef-lieu à l'usage des habitants de la localité est nécessaire.
*** 1er juillet 1906** : le ministre de l'instruction publique ne peut subventionner que le branchement spécial aux écoles, que de plus les travaux de captage de la source, de canalisations et d'autres, il fallait faire dresser un projet spécial et l'adresser au ministre de l'agriculture. Le conseil, étant donné l'urgence du projet global dressé par M. Claret, adopte le projet tel qu'arrêté par le conseil précédemment et demande au ministre de l'agriculture une subvention la plus élevée que possible, il ne sera pas fait de devis spécial qui pourrait remanier le projet initial.
*** 17 février 1907** : le conseil alloue à M. Claret, auteur du projet d'adduction d'eau pour l'alimentation des écoles et du chef-lieu, le 1 % du montant du devis, soit pour 5416 francs, la somme de 43,33 francs (déduction du 1/20 conformément à la loi). A cette somme le conseil lui alloue une indemnité facultative de 102,65 francs.M. le maire expose à l'assemblée que l'enquête sur le détournement de la source des Belloir pour l'alimentation en eau n'a donné lieu à aucune protestation, il y a donc lieu de passer aux actes.

Annexe 9

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 28 juin 1914 au 20 août 1922.

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 28 juin 1914 au 20 août 1922.
*** 20 mars 1921** : le maire expose que les écoles de garçons et de filles installées dans deux locaux distincts, construites à neuf, la première en 1895, et la seconde en 1899 sont dans un état de conservation satisfaisant, ainsi que le logement des personnels, mais que la couverture de ces bâtiments, faite avec des ardoises de Maurienne de très mauvaise qualité ont des gouttières régulières et qu'il est dangereux de monter su le toit pour les réparer. Dès lors une somme de 2 000 francs, mais insuffisante sera dévolue à la réparation complète des couvertures. Il sera demandé une aide de l'état. Un devis estimatif pour la re-couverture de deux locaux scolaires en ardoises de Cevins ou de la Bâthie.
*** 22 mai 1921** : Désaffection provisoire de la salle vacante de l'ancienne classe enfantine pour l'affecter aux réunions des sociétés locales. Il manque une salle pour les réunions des diverses sociétés locales, et que le secrétaire de la mairie est à chaque fois obligé de quitter son travail pour laisser la place à ces réunions. Il existe à proximité, une salle assez spacieuse, devenue vacante et disponible par la suppression en 1914 de la classe enfantine qui ne sera probablement jamais rétablie par suite de l'insuffisance de la population scolaire toujours en décroissance.
*** 20 août 1922** : re-couverture des écoles de filles et garçons en ardoises de Civens ou de la Bâthie. Le projet dressé par M. Jules Pin, architecte à Aix-les-Bains le 15 décembre 1922 pour un montant de 22 500 francs. La commune dispose de 1 000 francs pour ces travaux. La subvention de l'état peut être évaluée à 17 200 francs.

Annexe 10

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 20 août 1922 au 22 octobre 1939

AC Saint-Offenge-Dessous. Registre des délibérations du conseil municipal du 20 août 1922 au 22 octobre 1939
*** 17 septembre 1922** : la commission en charge du dossier de re-couverture des écoles a remanié le devis pour arriver à 15 511 francs. Les persiennes du logement de l'instituteur sont totalement pourries et tombent en poussière (10 fenêtres)
*** 8 juillet 1923** : La classe enfantine, créée en 1881 et qui rendait de réels services à la population a été supprimée de fait à la rentrée d'octobre 1914, par suite des nécessités résultant de la guerre, sans que l'administration municipale de cette époque ait fait entendre la moindre protestation. Il serait cependant inadmissible de supposer qu'elle n'eut pas été officiellement avisée de cette mesure qui privait la commune d'une institutrice adjointe et désorganisait le service scolaire qui fonctionnait depuis plus de 20 ans à la satisfaction générale. Il ajoute que lors de la création de cette classe, la commune qui n'avait pas de locaux appropriés fit à ses frais l'aménagement d'une salle et supporta pendant de longues années la dépense d'une location onéreuse pour loger l'institutrice dans une maison particulière ; qu'en reconstruisant l'école des filles en 1900, la municipalité dut aménager une salle pour la classe enfantine, et un logement convenable pour l'institutrice adjointe, et que ces locaux sont actuellement vacants depuis 8 ans. Le nombre de naissances a été de 8 en 1920, 10 en 1921, 12 en 1922, qu'il est donc permis d'espérer que cette progression croissante ne fera que s'accentuer

les années qui vont suivre. Que contrairement à l'avis de l'inspecteur d'Académie qui souhaiterait la suppression de cette classe enfantine, il serait préférable de maintenir le statu quo et d'attendre l'évolution de la population.
*** 8 juillet 1923** : le logement de l'instituteur est trop petit, du coup le maire a été obligé de céder provisoirement son cabinet des archives pour y placer un lit. L'inspecteur primaire lors de son inspection a déclaré au maire que le logement de l'instituteur était insuffisant et qu'il lui paraissait possible d'y remédier en transférant l'école des garçons et la mairie à l'école des filles où il y a des logements vacants, et vice versa, en ajoutant la salle de mairie actuelle et le cabinet des archives au logement de l'institutrice. La nouvelle mairie serait installée dans l'ancienne classe enfantine qui devrait être supprimée définitivement. Avis accepté par le conseil.
*** 12 août 1923** : la commune va se trouver dans la nécessité de faire face à des dépenses considérables qui nécessitent plusieurs emprunts importants : restauration des écoles publiques qui sont en état de ruine ; 22 500 francs, installation de l'éclairage publique : 46 000 francs, translation du cimetière : environ 10 000 francs, rectification du chemin de grande communication n°11 (principale rue de Saint-Offenge) : 3 467 francs.
*** 2 juin 1929** : la re-couverture du toit n'est toujours pas faite. Le maire que dans le devis de remplacement de la toiture des écoles, les ardoises de Civens soient remplacées par des tuiles à glissière de 1ère qualité, de Montchanin. La date d'adjudication des travaux devraient avoir lieu début du mois de juillet pour que les travaux se déroulent pendant les grandes vacances.
*** 29 décembre 1929** : vote à l’unanimité d'un crédit de 38 200 francs pour la réfection des toitures des écoles et de la mairie. Subvention d 25 600 francs du ministère de l'instruction publique. Subvention de 400 francs de département pour la partie mairie.
*** 23 mars 1930** : la mairie se prononce favorablement à la création d'une école enfantine car les classes des garçons et filles sont surchargées et la natalité a été forte ces dernières années.
*** 29 mars 1931** : le maire expose que les deux écoles de la commune n'ont pas de préaux, que l'école des garçons située en bordure d'un ruisseau n'a aucun grillage de protection. Le maire est autorisé à prendre contacte avec un architecte pour en dresser les plans et devis.

Illustrations

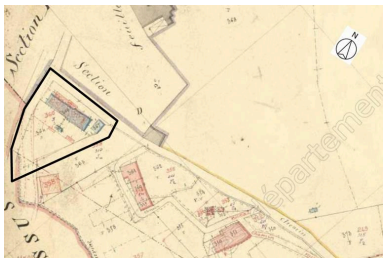

Plan de situation école 1880 et 1956. Dess. Thierry Monnet
IVR84_20167302156NUDA

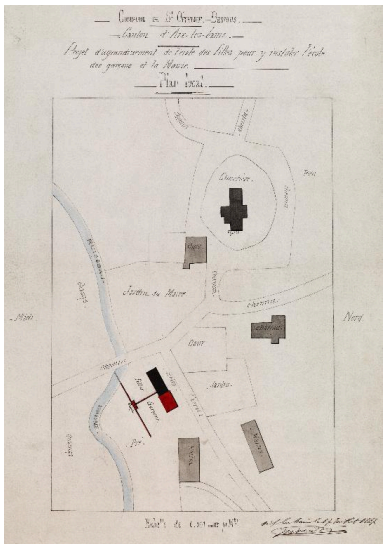

Projet d'agrandissement de l'école des filles pour y installer l'école des garçons et la mairie, plan local. Grisard, 1867
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301782NUCA

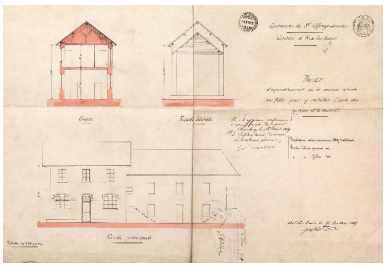

Projet d’agrandissement de la maison d’école des filles pour y installer l’école des Garçons et la mairie. Coupe, Façade latérale, Façade principale. Grisard, 1867.
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301783NUCA

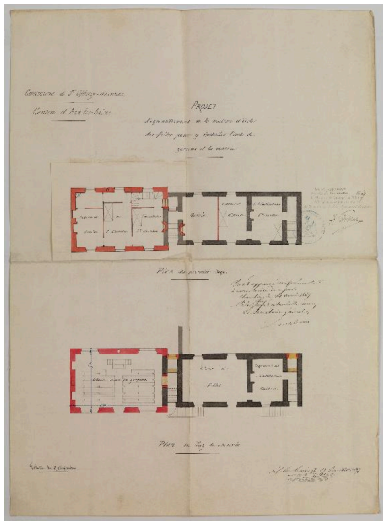

Projet d'agrandissement rectifié de la maison d'école des filles pour y installer l'école des Garçons et la mairie. Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage. Grisard, 1867.
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301784NUCA

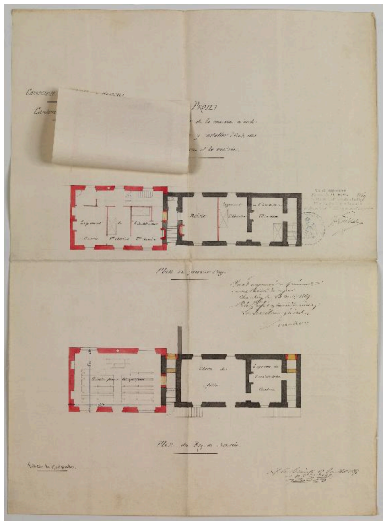

Projet d'agrandissement de la maison d'école des filles pour y installer l'école des Garçons et la mairie. Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage. Grisard, 1867.
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301785NUCA

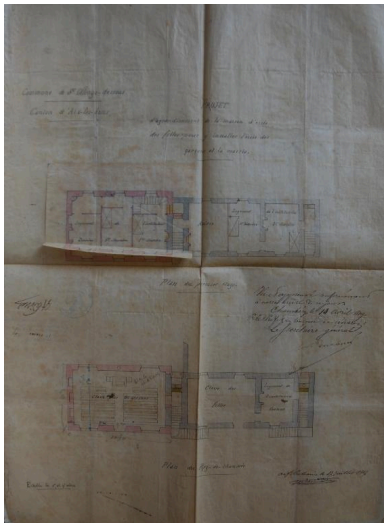

Projet d'agrandissement rectifié de la maison d'école des filles pour y installer l'école des Garçons et la mairie. Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage. Grisard, 1867.
Phot. Thierry Monnet
IVR84_20167302161NUCA

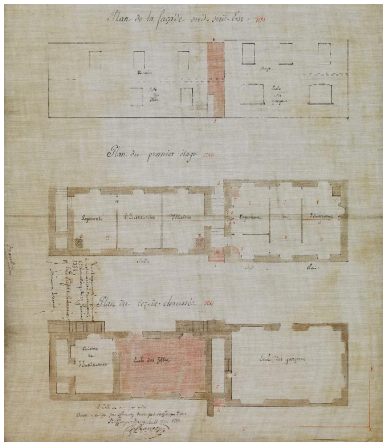

Restauration écoles et logements, plans. Effrancey, 1880
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301742NUCA

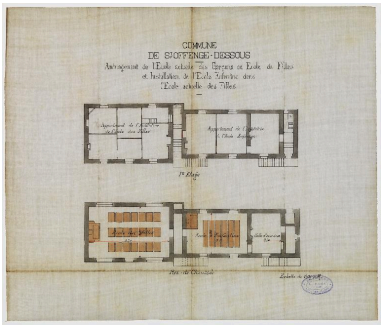

Aménagement de l'Ecole actuelle des Garçons en Ecole de Filles et Installation de l'Ecole Enfantine dans l'Ecole actuelle des filles. Plans étage et R-de-C. Faga, 1897 (?)
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301743NUCA

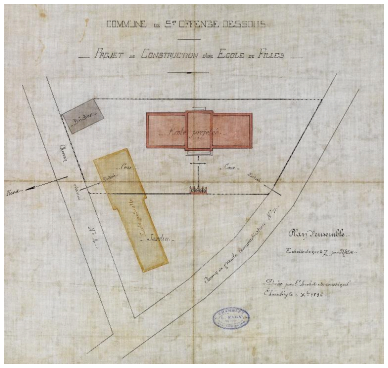

Projet de construction d'une école de filles, plan d'ensemble. Faga, 1896.
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301749NUCA

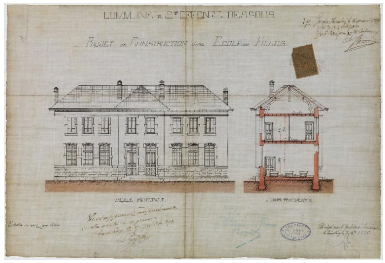

Projet de construction d'une école de filles, coupe transversale. Faga, 1896.
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301748NUCA

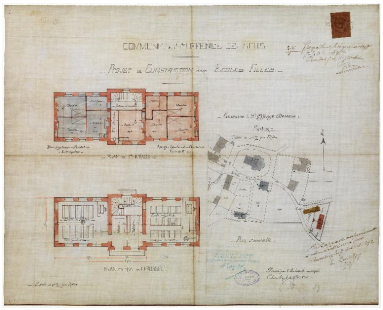

Projet de construction d'une école de filles, plan du rez-de-chaussée, 1er étage. Faga, 1896.
Repro. Thierry Leroy
IVR84_20177301746NUCA

Vue d'ensemble de l'édifice, face avant.
Phot. Martial Couderette
IVR82_20157304004NUCA

Vue d'ensemble de l'ancienne école de filles, actuellement mairie, logements.
Phot. Eric Dessert
IVR82_20137302029NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune de Saint-Offenge-Dessous (IA73003701) Rhône-Alpes, Savoie, Saint-Offenge-Dessous
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Village de Saint-Offenge-Dessous (IA73003747) Rhône-Alpes, Savoie, Saint-Offenge-Dessous, Saint-Offenge-Dessous,

Auteur(s) du dossier : Thierry Monnet, Thierry Monnet, Caroline Guibaud
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

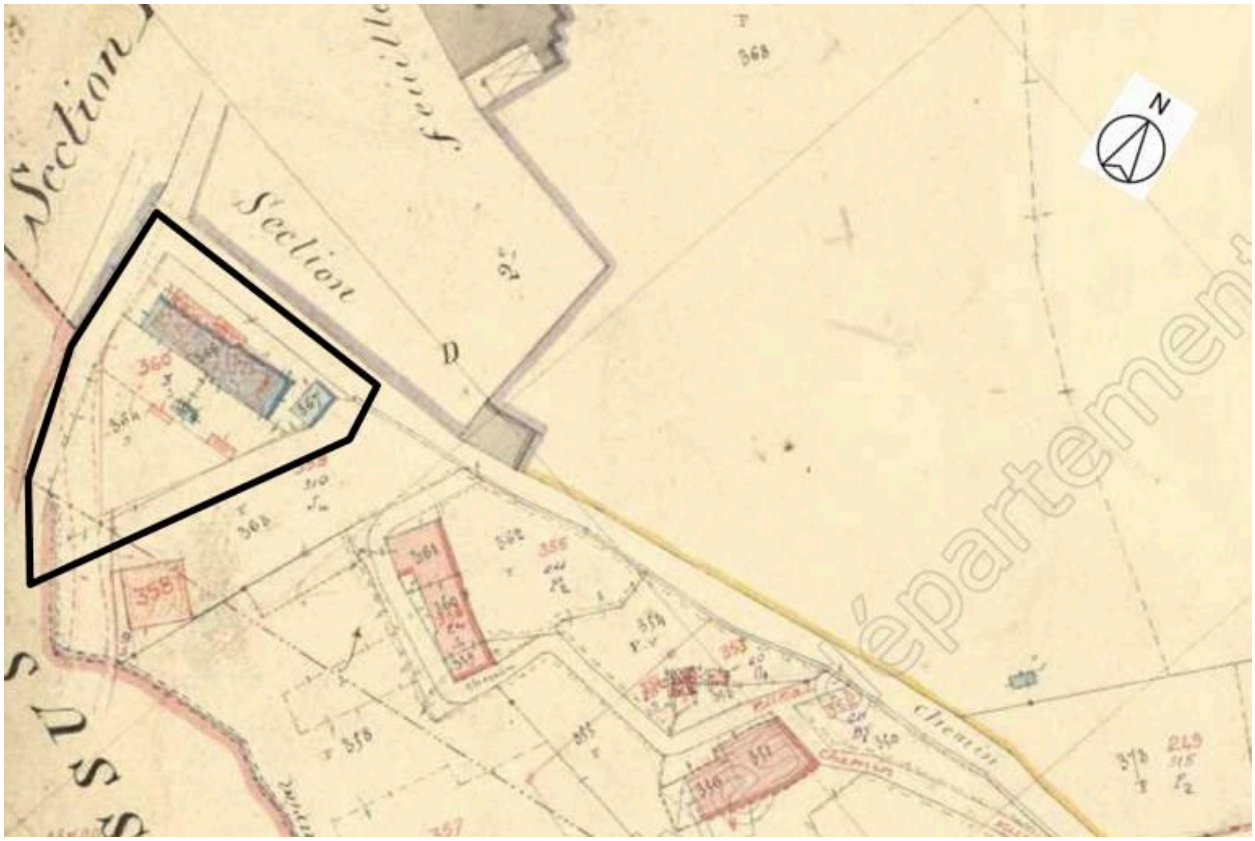

Plan de situation école 1880 et 1956.

Référence du document reproduit :

- **Plan de situation en 1880 et 1956 de l'école de Filles et de garçons.**
  AD Savoie. Cote : 3P 7258. Section B, feuille n°3. Commune de Saint-Offenge-Dessous. Service du Cadastre de Chambéry. - Plans cadastraux, états de sections et matrices cadastrales. Plan cadastral du premier cadastre français, 1880. Plan terminé sur le terrain le 10 mai 1880, sous la direction de M. Sarette, Directeur des contributions directes, M. Granier , Géomètre en chef. Plan effectué par M. Barthélemy Ferdinand, géomètre du Cadastre. Ech : 1 /10 000e
  AD Savoie : 3P 7258

IVR84_20167302156NUDA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2016
Technique de relevé : relevé manuel ; Échelle : 1 : 5000
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales de la Loire ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

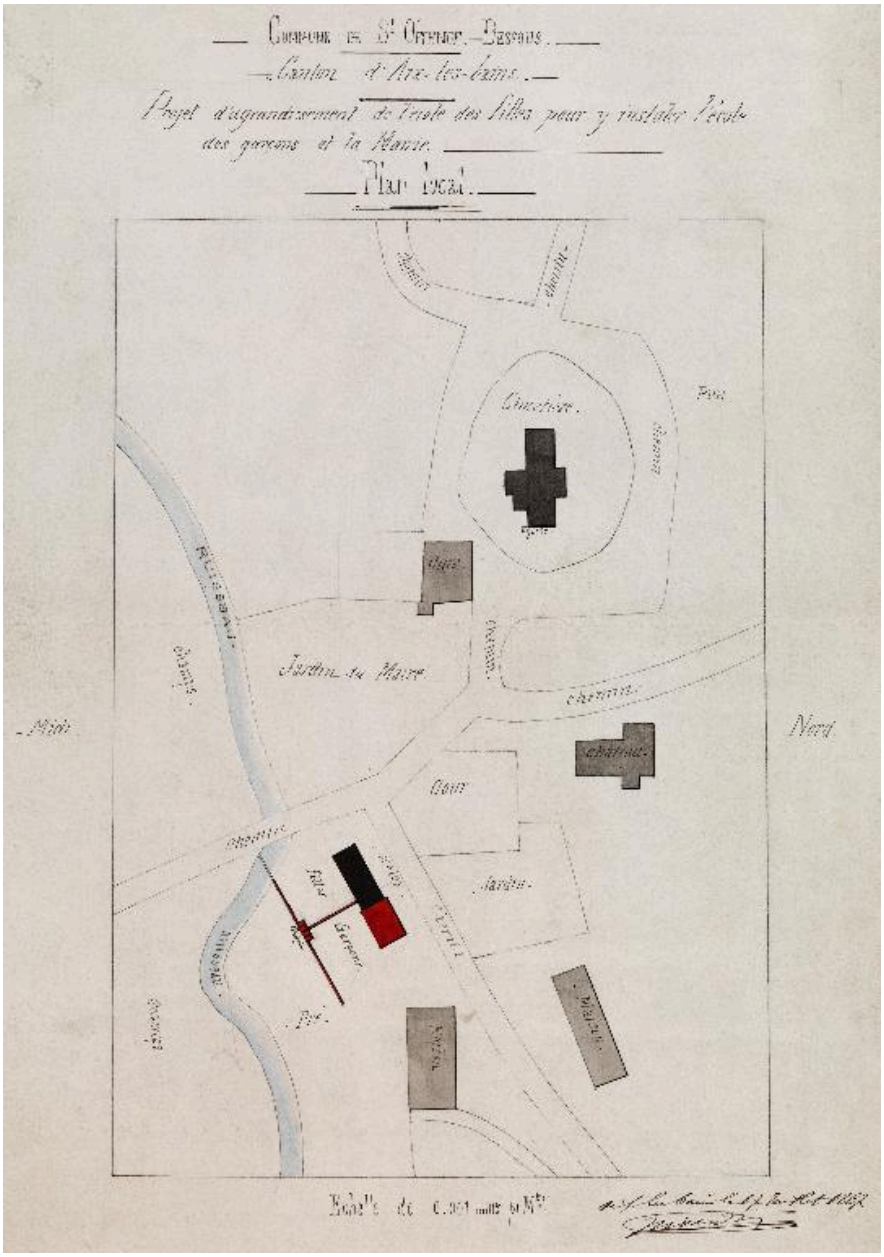

Projet d'agrandissement de l'école des filles pour y installer l'école des garçons et la mairie, plan local. Grisard, 1867

Référence du document reproduit :

- **Projet d'agrandissement de l'école des filles pour y installer l'école des garçons et la mairie, plan local. Grisard 1867**
  AD Savoie. Série 2O 3643, Saint-Offenge-Dessous. « Commune de St-Offenge-Dessous / Canton d'Aix-les-Bains / Projet d'agrandissement de l'école des filles pour y installer l'école / des garçons et la mairie / Plan local ». Plan de situation à l'encre noire (rehauts gris, bleu, rouge, noir) sur papier dessin, Echelle de 0,001 millimètre par mètre. A Aix-les-Bains le 17 juillet 1867, signé Grisard. Dim : h 34,2 ; la : 23,2.
  AD Savoie : 2O 2643

IVR84_20177301782NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2016
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

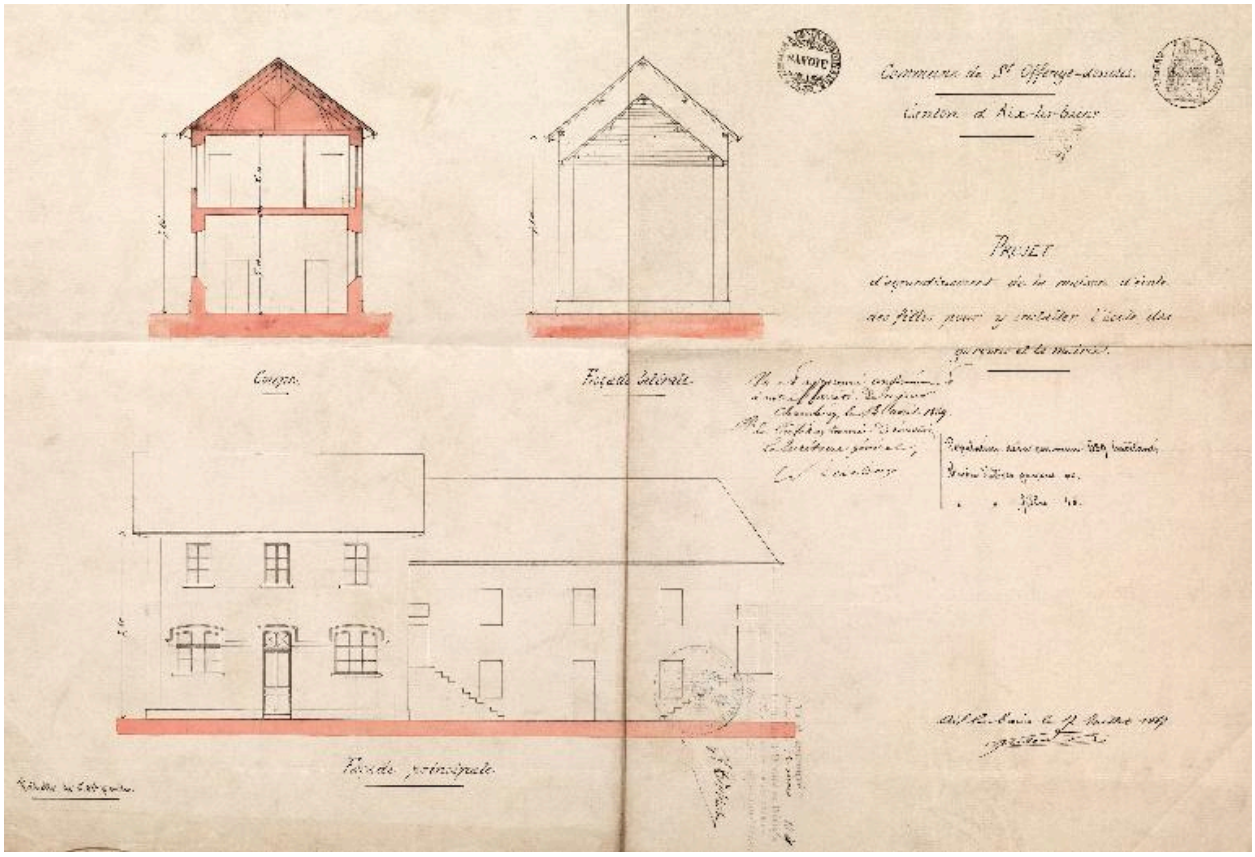

Projet d'agrandissement de la maison d'école des filles pour y installer l'école des Garçons et la mairie. Coupe, Façade latérale, Façade principale. Grisard, 1867.

Référence du document reproduit :

- **Projet d'agrandissement de la maison d'école des filles pour y installer l'école des Garçons et la mairie. Coupe, Façade latérale, Façade principale. Grisard, 1867.**
  AD Savoie. Série 2O 6243 de Saint-Offenge-Dessous. « Commune de St-Offenge-dessous / Canton d'Aix-les-Bains / Projet / d'agrandissement de la maison d'école / des filles pour y installer l'école des / Garçons et la mairie / Coupe / Façade latérale / Façade principale. / Population de la commune 639 habitants / Nombre d'élèves garçons 60. / Nombre d'élèves filles 45. / Aix les bains le 17 juillet 1867, signé Grisard ». Elévations et coupes à l'encre noire avec rehauts roses sur papier dessin. Echelle de 0,001 par mètre.Dim : h 40,2 ; la : 55,7.
  AD Savoie : 2O 2643

IVR84_20177301783NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2017
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

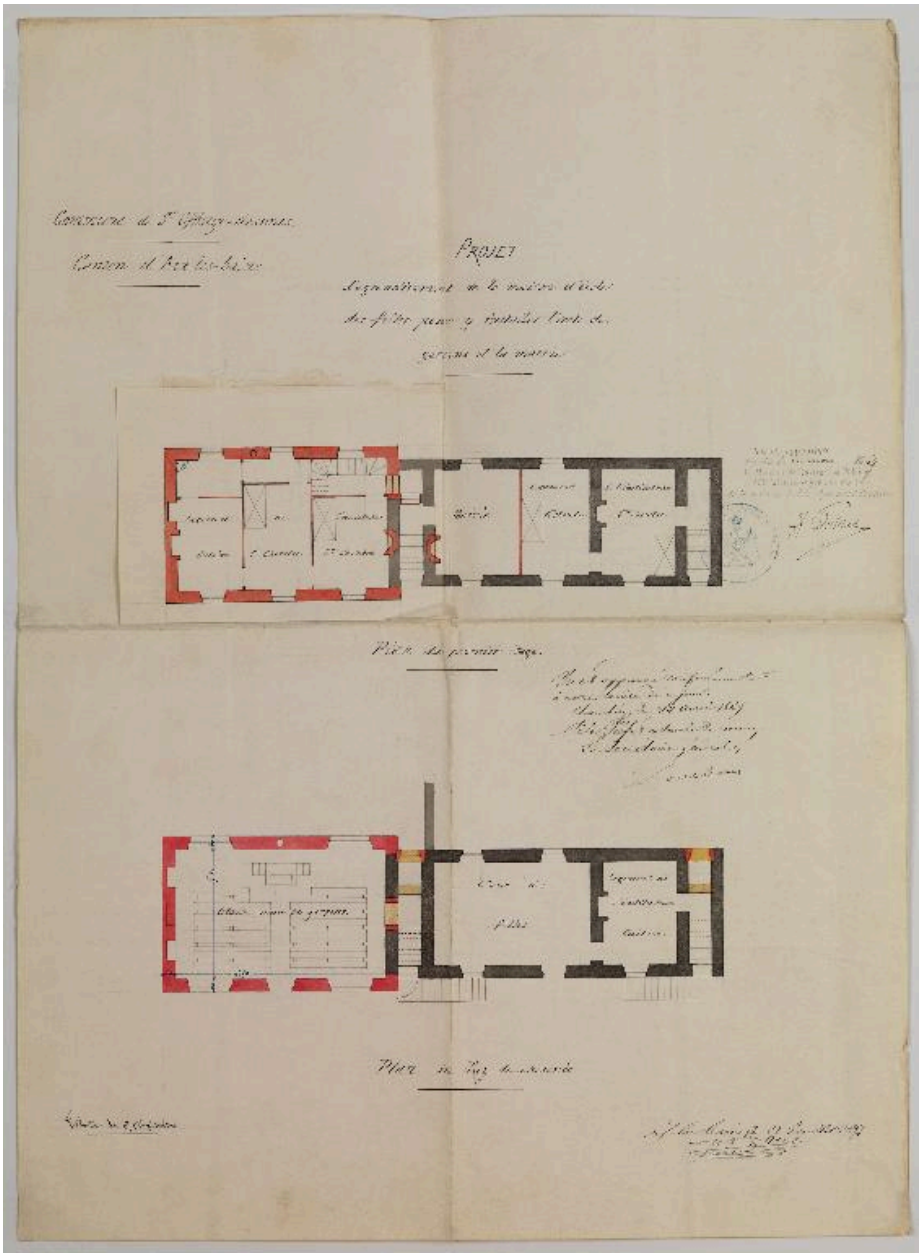

Projet d’agrandissement rectifié de la maison d’école des filles pour y installer l’école des Garçons et la mairie. Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage. Grisard, 1867.

Référence du document reproduit :

- **Projet d’agrandissement rectifié de la maison d’école des filles pour y installer l’école des Garçons et la mairie. Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage. Grisard, 1867.**
  AD Savoie. série 2O 2643, Saint-Offenge-Dessous. « Commune de St-Offenge-dessous / Canton d’Aix-les-Bains / Projet / d’agrandissement de la maison d’école / des filles pour y installer l’école des / Garçons et la mairie. Aix les bains le 17 juillet 1867, signé Grisard ». Plan du rez-de-chaussée et Plan du premier étage à l’encre noire, avec rehauts noir, gris, rose, jaune sur papier dessin. Echelle de 0,001 par mètre. Dim : h : 55,5 ; la : 40,2.
  AD Savoie : 2O 2643

IVR84_20177301784NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2017

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

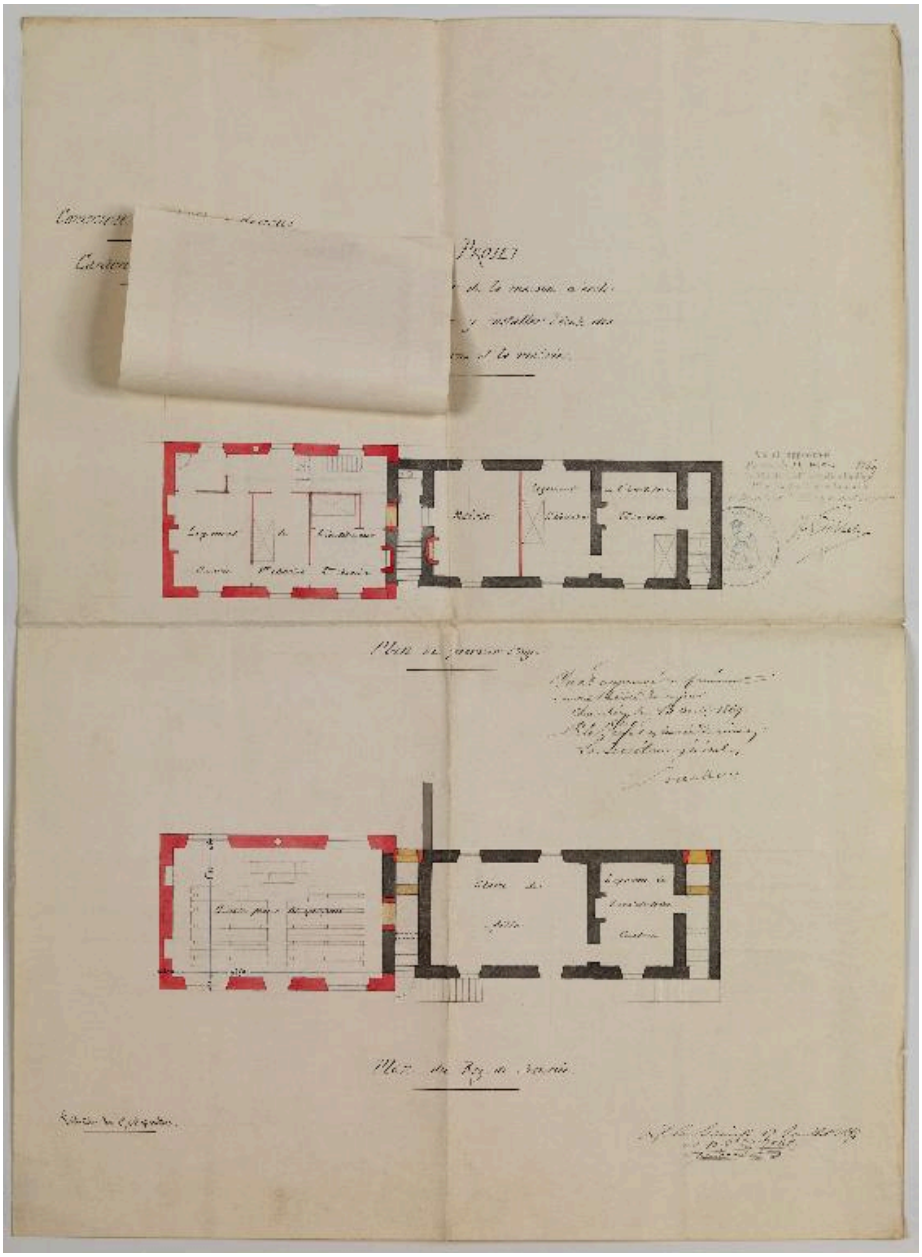

Projet d’agrandissement de la maison d’école des filles pour y installer l’école des Garçons et la mairie. Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage. Grisard, 1867.

Référence du document reproduit :

- **Projet d’agrandissement de la maison d’école des filles pour y installer l’école des Garçons et la mairie. Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage. Grisard, 1867.**
  AD Savoie. série 2O 2643, Saint-Offenge-Dessous. « Commune de St-Offenge-dessous / Canton d’Aix-les-Bains / Projet / d’agrandissement de la maison d’école / des filles pour y installer l’école des / Garçons et la mairie. Aix les bains le 17 juillet 1867, signé Grisard ». Plan du rez-de-chaussée et Plan du premier étage à l’encre noire, avec rehauts noir, gris, rose, jaune sur papier dessin. Echelle de 0,001 par mètre. Dim : h : 55,5 ; la : 40,2.
  AD Savoie : 2O 2643

IVR84_20177301785NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2017

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

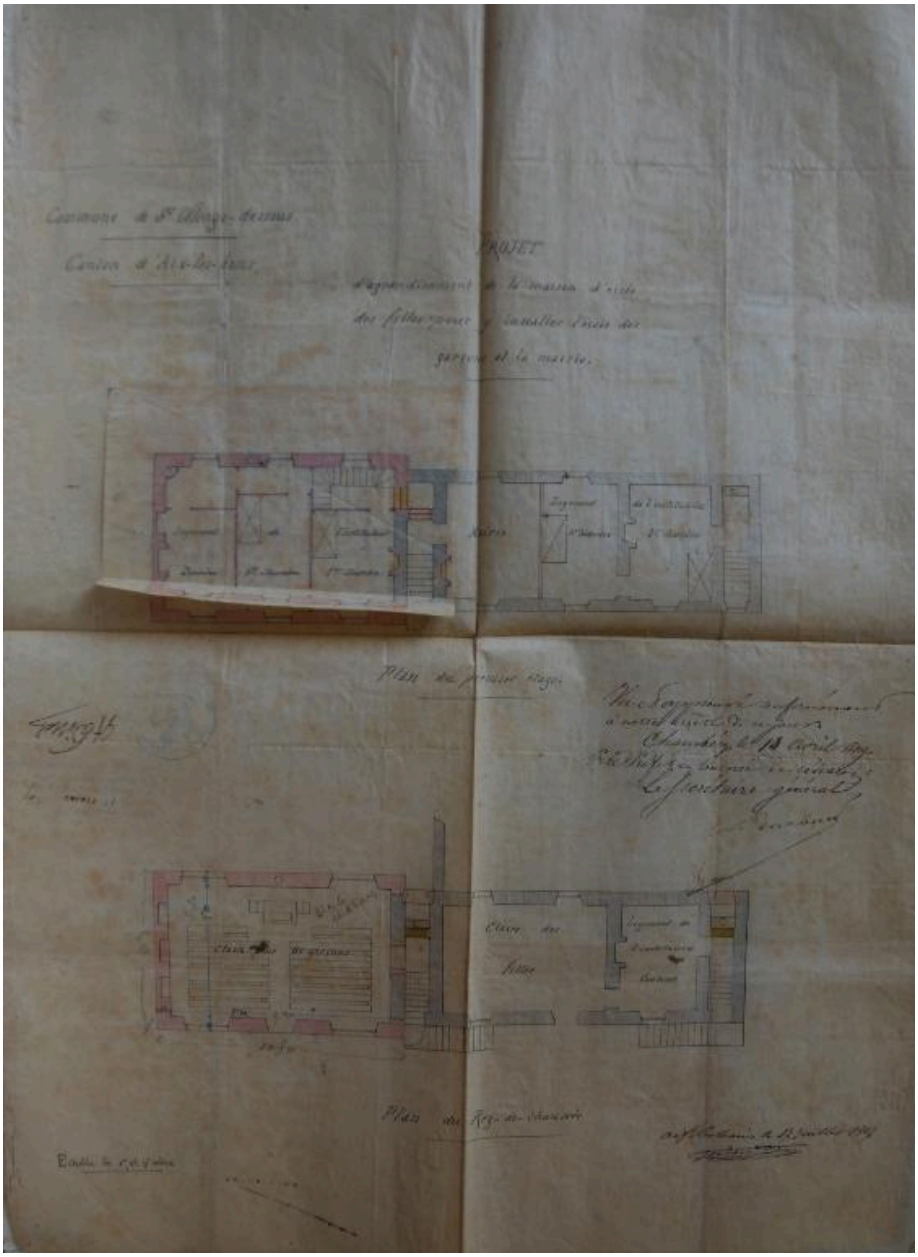

Projet d’agrandissement rectifié de la maison d’école des filles pour y installer l’école des Garçons et la mairie. Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage. Grisard, 1867.

Référence du document reproduit :

- **Projet d’agrandissement rectifié de la maison d’école des filles pour y installer l’école des Garçons et la mairie. Plan du rez-de-chaussée et plan du premier étage. Grisard, 1867.**
  AD Savoie. Série 2O 2643, Saint-Offenge-Dessous. « Commune de St-Offenge-dessous / Canton d’Aix-les-Bains / Projet / d’agrandissement de la maison d’école / des filles pour y installer l’école des / Garçons et la mairie. Aix les bains le 17 juillet 1867, signé Grisard ». Plan du rez-de-chaussée et Plan du premier étage à l’encre noire, avec rehauts noir, gris, rose, jaune sur papier tissé. Echelle de 0,001 par mètre. Dim : h : 57 ; la : 41,3
  AD Savoie : 2O 2643

IVR84_20167302161NUCA
Auteur de l'illustration : Thierry Monnet
Date de prise de vue : 2016

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

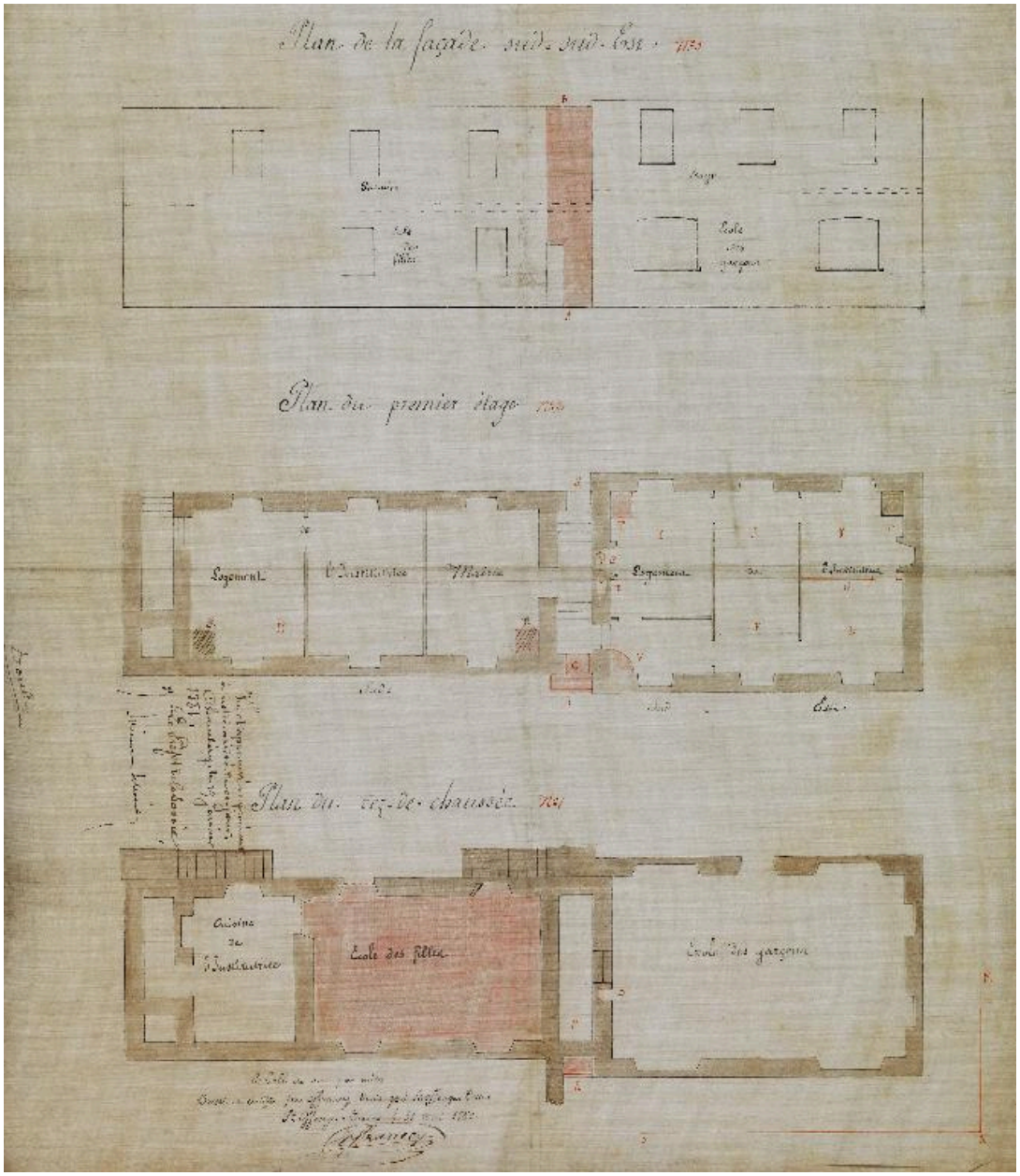

Restauration écoles et logements, plans. Effrancey, 1880

Référence du document reproduit :

- **Restauration écoles et logements, plans. Effrancey, 1880**
  AD Savoie. Série 2O 2644, Saint-Offenge-Dessous. « Plan de la façade sud – sud – est n°3 / Plan du premier étage n°2 / Plan du rez-de-chaussée n°1 / échelle de 1,01 par mètre / dressé et certifié par Effrancey Denis gt de St-Offenge-Dessous / St-Offenge-Dessous le 31 mai 1880 / signé Effrancey / Vu et approuvé conformément / à notre arrêté de ce jour / Chambéry, le 19 janvier / 1881. / M. Le Préfet de Savoie / signature ». Plan à l'encre noire et rouge sur papier huilé et toilé, avec rehauts rose et brun. Dim : h : 39,5 ; la : 33,2
  AD Savoie : 2O 2644

IVR84_20177301742NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2017
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

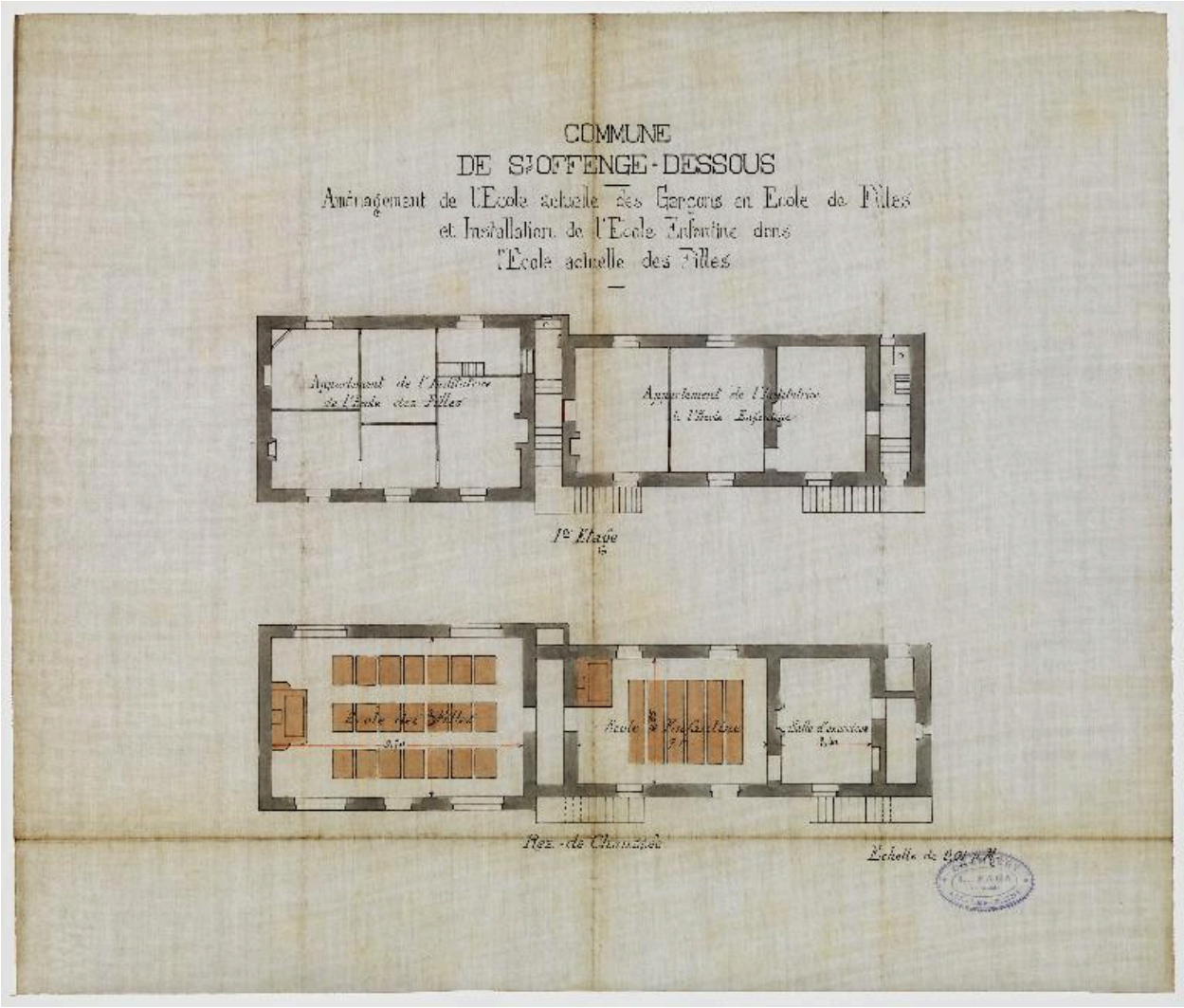

Aménagement de l’Ecole actuelle des Garçons en Ecole de Filles et Installation de l’Ecole Enfantine dans l’Ecole actuelle des filles. Plans étage et R-de-C. Faga, 1897 (?)

Référence du document reproduit :

- **Aménagement de l’Ecole actuelle des Garçons en Ecole de Filles et Installation de l’Ecole Enfantine dans l’Ecole actuelle des filles. Plans étage et R-de-C. Faga, 1897 (?)**
  AD Savoie. Série 2O 2645, Saint-Offenge-Dessous. « COMMUNE / DE St-OFFENGE-DESSOUS / Aménagement de l’Ecole actuelle des Garçons en Ecole de Filles / et Installation de l’Ecole Enfantine dans / l’Ecole actuelle des filles. / 1er étage / Rez-de-chaussée / échelle de 0,01 p. M / Cachet de L. FAGA, Architecte à Chambéry et Aix-les-Bains. » Plan à l’encre noire et rouge, avec rehauts gris et roses sur papier huilé et tissé. Dim : 36,2 ; la : 43. s.d. [1897 ?]
  AD Savoie : 2O 2645

IVR84_20177301743NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2017
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

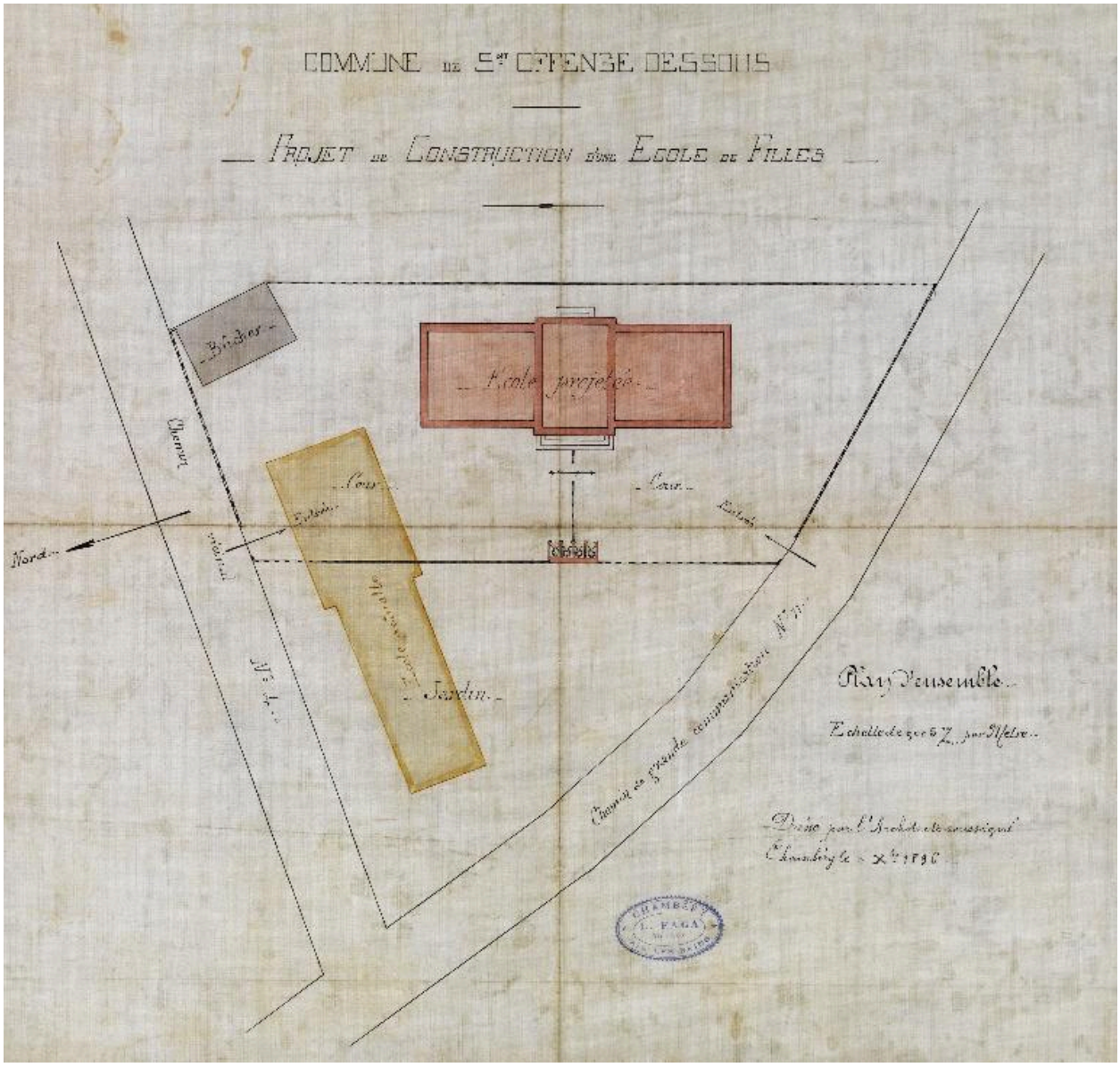

Projet de construction d'une école de filles, plan d'ensemble. Faga, 1896.

Référence du document reproduit :

- **Projet de construction d'une école de filles, plan d'ensemble. Faga, 1896.**
  AD Savoie. Série 2O 2645, Saint-Offenge-Dessous. « Commune de St-Offenge-Dessous / Section D / échelle de 0,001 p.M ». Plan masse à l'encre noire sur calque, avec rehauts gris, bleu, rouge, vert, jaune. Dim : h : 23,7 ; la : 40 (partielle), s. d. ; s .a. [Architecte Faga, 1896 ?]
  AD Savoie : 2O 2645

IVR84_20177301749NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2017
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

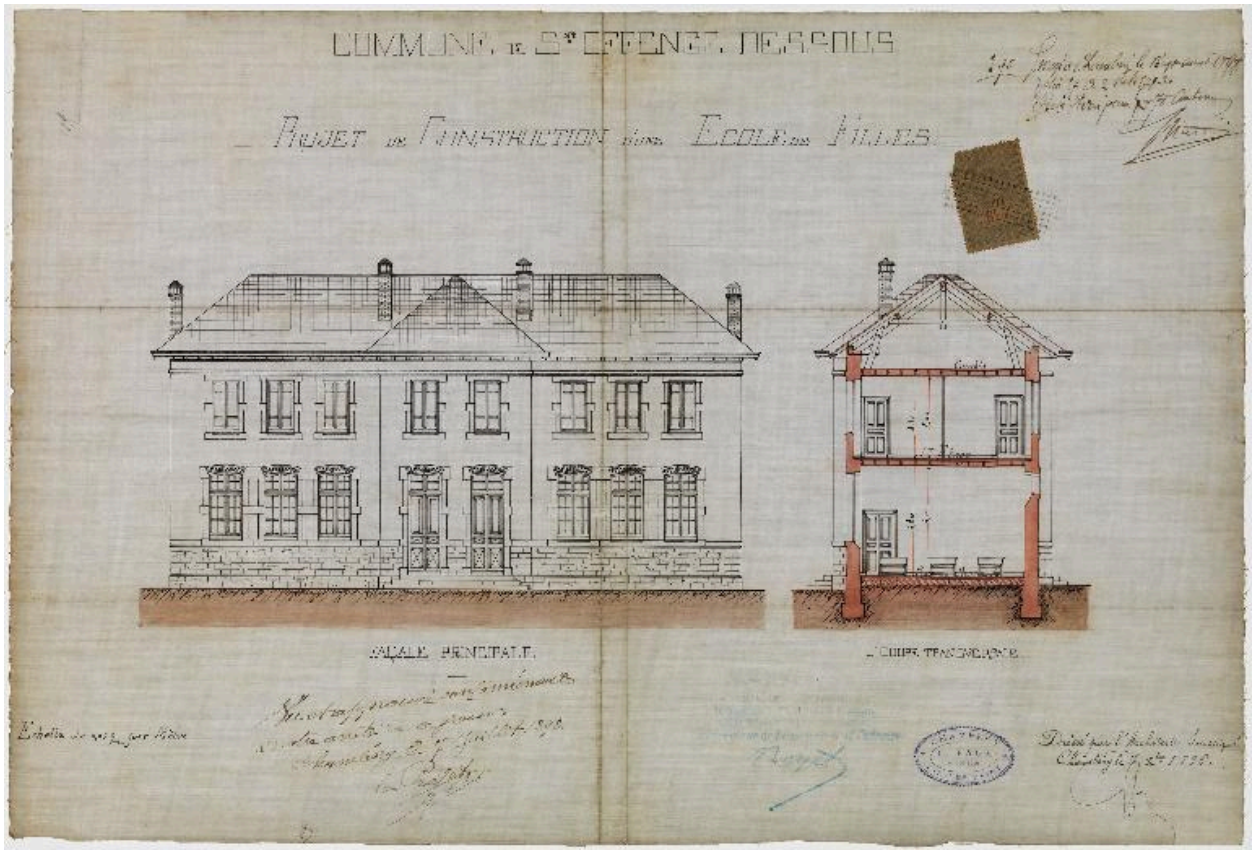

Projet de construction d'une école de filles, coupe transversale. Faga, 1896.

Référence du document reproduit :

- **Projet de construction d'une école de filles, coupe transversale. Faga, 1896.**
  AD Savoie. Série 2O 2645, Saint-Offenge-Dessous.« COMMUNE DE Snt OFFENGE DESSOUS / PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE FILLES / FACADE PRINCIPALE / COUPE TRANSVERSALE / Echelle de 0,01 cm par Mètre / dressé par l'Architecte soussigné / Chambéry le 15 décembre 1896 / Tampon de l'architecte L. Faga »Plan à l'encre noire et rouge sur papier huilé et tissé, avec rehaut rose. Dim : h : 30,4 ; la : 44,6.
  AD Savoie : 2O 2645

IVR84_20177301748NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2017
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

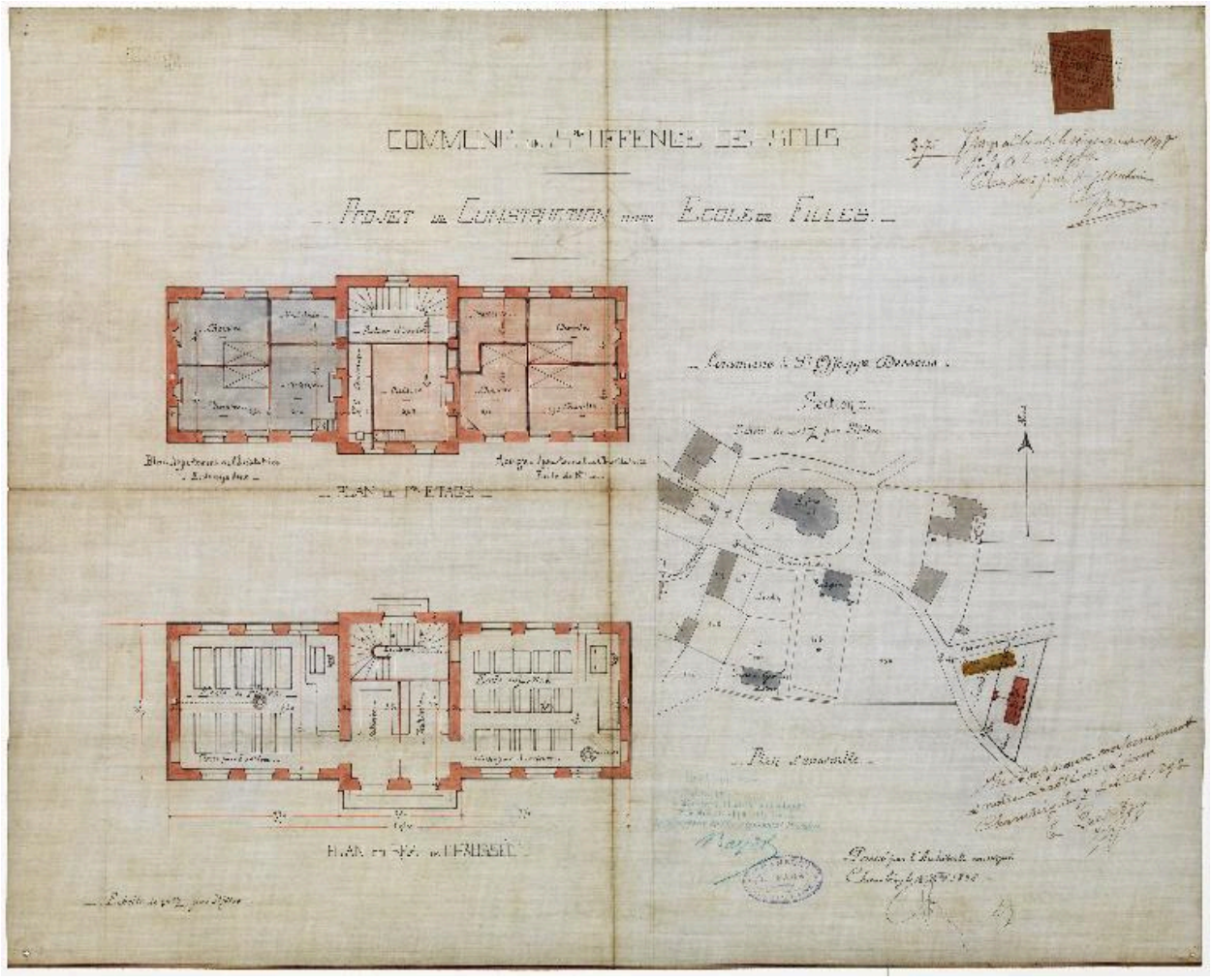

Projet de construction d'une école de filles, plan du rez-de-chaussée, 1er étage. Faga, 1896.

Référence du document reproduit :

- **Projet de construction d'une école de filles, plan du rez-de-chaussée, 1er étage. Faga, 1896.**
  AD Savoie. Série 2O 2645, Saint-Offenge-Dessous. « COMMUNE DE Snt OFFENGE DESSOUS / PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE FILLES / PLAN DU 1ER ETAGE / PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE / Echelle de 0,01 cm par Mètre / Plan d'ensemble / Echelle de 0,001 mmm par Mètre / dressé par l'Architecte soussigné / Chambéry le 10 décembre 1896 / Tampon de l'architecte L. Faga »Plan à l'encre noire, rouge et jaune sur papier huilé et tissé, avec rehaut jaune, bleu et rose. Dim : h : 43,1 ; la : 53,8.
  AD Savoie : 2O 2645

IVR84_20177301746NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Leroy
Date de prise de vue : 2017
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges ; © Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble de l'édifice, face avant.

IVR82_20157304004NUCA
Auteur de l'illustration : Martial Couderette
Date de prise de vue : 2015
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble de l'ancienne école de filles, actuellement mairie, logements.

IVR82_20137302029NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
Date de prise de vue : 2013
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation